

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 15^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 24 Octobre 1972.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1973. — Discussion générale d'un projet de loi (p. 4289).

MM. Sabatier, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Papon, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.

MM. Poudevigne, Ansquer, Jean-Paul Palewski.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4310).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

LOI DE FINANCES POUR 1973

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

La parole est à M. Sabatier, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de la France, c'est un ensemble de chiffres, mais c'est en fait toute la vie de la nation.

Derrière les additions de crédits il y a la somme des problèmes qui se posent au pays. C'est dire, bien sûr, l'ampleur de ce débat qui commence aujourd'hui, mais c'est dire surtout la nécessité de sa clarté et de sa rigueur.

Quels que soient les mérites du projet de budget qui nous est soumis et ses insuffisances par rapport à nos ambitions, quelles que soient ses difficultés et leurs raisons, nous avons le devoir de discuter les options, d'analyser les procédures, d'apprécier les méthodes.

L'avenir de tous est engagé par le budget, et la vie quotidienne de chacun est concernée.

C'est donc par la mise à nu des problèmes et de leur solution, par leur étude minutieuse, que nous remplissons notre mission et que, au surplus, nous soulignons la valeur de nos institutions.

Car, après tout, ces discussions sur les recettes et les dépenses de l'Etat, qui vont durer plusieurs semaines, qui vont être méticuleuses, qui vont être âpres, que sont-elles, sinon le meilleur critère d'une véritable démocratie ?

Est-ce que, mes chers collègues, la ligne de partage entre les pays qui se disent justement ou abusivement démocratiques n'est pas précisément dans l'opposition entre l'hermétisme d'un pouvoir sans contrôle et la transparence d'une gestion sans secret ?

Dans cet esprit et pour apprécier de façon critique les diverses solutions budgétaires proposées, que ce soit en matière de recettes, que ce soit en matière de dépenses, j'indiquerai ce qu'il importe de rejeter, ce qu'il convient d'approuver, ce qu'il y a lieu d'améliorer.

Et tout d'abord ce qu'il importe de rejeter : le mot est bref mais il est opportun, me semble-t-il, car il s'agit de repousser, à mes yeux sans hésitation, deux propositions émanant de l'opposition, qui mettraient en péril l'économie du pays.

Le groupe socialiste, en effet, a déposé, sous la forme d'un amendement unique, toute une série de textes relatifs aux impôts, et la liste en est longue.

Pour des motifs que j'ignore et qui, peut-être, nous seront expliqués, ce groupe se défend, dans son exposé, de présenter une réforme fiscale ; mais, pour des raisons que je constate, il s'agit bien, en fait, d'une réforme de la fiscalité, importante, profonde et, j'ai le regret de le dire, néfaste. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette proposition, en premier lieu, accumule tous les moyens possibles de pressurer le contribuable qui a commis la faute d'économiser un peu d'argent et qui a eu la malencontreuse idée d'acquiescer des actions ou des obligations.

L'on commence, bien entendu, par supprimer d'un trait de plume l'avoir fiscal, se bornant à dire qu'il s'agit d'un « privilège ».

M. Gilbert Faure. C'en est un !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Cette formule raccourcie est le résultat soit d'une méconnaissance de la question, soit d'un refus de l'étudier.

M. Maurice Brugnon. La méconnaissance de la question n'est pas notre fait !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Je rappelle qu'au début de l'année, lors d'une fameuse polémique dont chacun se souvient (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), trois journaux d'inspiration différente, ô combien ! — *La Vie Française, Le Monde et Le Nouvel Observateur* — ont procédé à une étude consciencieuse et chiffrée du problème de l'avoir fiscal et qu'ils ont conclu tous les trois que ce système, contrairement à certaines fables abondamment répandues, ne favorisait pas les revenus du capital par rapport à ceux du travail et n'avantageait pas les gros contribuables par rapport aux contribuables plus modestes.

Je défie quiconque de démontrer sérieusement l'inverse.

M. André Bouloche. Ce sera fait demain !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Nous serons ici pour l'entendre et pour y répondre.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que ceux qui justifient l'avoir fiscal le font avec des chiffres et que ceux qui l'attaquent le font avec des mots. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.* — *Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Si l'épargnant voyait disparaître cette disposition fiscale qui compense la lourdeur de l'impôt sur les sociétés, lequel est de 50 p. 100, et dans le même temps le prélèvement libératoire de 25 p. 100 sur les obligations, comme le propose le groupe socialiste, cet épargnant serait assurément pour le moins désabusé.

Quand, ensuite, il constaterait qu'il est imposé sur les plus-values boursières, selon les demandes et les directives du groupe socialiste, il serait découragé.

Quand, enfin, il s'apercevrait que le revenu de ses actions est imputé avant distribution par une surimposition des entreprises en matière d'amortissement, de provisions, de calcul du bénéfice et de plus-values, il serait fermement décidé — n'en doutont pas — à se débarrasser de ce qu'il pourrait avoir d'actions ou d'obligations.

Le résultat de cette politique serait la disparition des capitaux, soit par transfert vers d'autres pays, soit par transformation de l'épargne mobilière en des formes moins menacées. Les conséquences en seraient une atteinte grave au marché financier et donc aux investissements qui sont cependant la condition nécessaire de l'expansion des entreprises, la condition de leur compétitivité et celle des créations d'emplois.

Il est vrai que la proposition du groupe socialiste a été formulée — je cite mot pour mot — « dans le cadre du programme de gouvernement de l'Union de la gauche ». (*Exclamations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*) On peut penser que certaine partie prenante dans cette union à perspectives gouvernementales ne verrait pas d'un mauvais œil la fin des investissements privés, étape toute naturelle, dans la voie marxiste, vers le financement d'Etat et, donc, vers le monopole collectiviste. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Autrement dit, ce qui serait pour les uns une sorte de trappe constituerait pour les autres un véritable marchepied.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'amendement du groupe socialiste, me réservant, lors de la discussion des articles, de dire ce qu'il faut penser de la taxe sur la fortune, qu'ils proposent, de la transformation profonde des droits de succession, qu'ils voudraient, et du sort réservé aux dirigeants de sociétés, qu'ils entrevoient. Toutes mesures, à mes yeux, inopportunes dans leur principe, mais, ce qui est plus grave — et c'est là, au fond, peut-être, tout le problème — assurément nocives par leur accumulation.

On savait jusqu'à maintenant que le communisme au pouvoir c'était la fin de l'entreprise privée ; on saura dorénavant que le socialisme français au pouvoir ce serait la fin de l'épargne. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Je ne ferai qu'évoquer la proposition du groupe communiste qui, elle aussi, bouleverserait la physionomie du budget si elle était adoptée. Elle ressemble comme une sœur à la proposition socialiste...

M. Louis Odru. C'est normal, puisque nous sommes unis !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. ... mais comme une sœur qui serait prodigue.

J'ai calculé, en effet, que si l'on additionnait toutes les recettes proposées et tous les allègements projetés, les recettes feraient un total de 6 à 7 milliards de francs, et les allègements un total de 35 milliards de francs environ. Curieuse notion de l'équilibre ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Je sais que l'amendement prévoit prudemment que les allègements seraient effectués à concurrence des recettes.

M. Daniel Benoist. Mais vous êtes déjà dans l'opposition !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Mais, comme il ne dit pas dans quelles conditions, selon quel ordre, selon quelle priorité les allègements seraient décidés, nous sommes dans l'incertitude la plus totale, nous sommes dans le brouillard.

M. Jacques Cressard. Très bien !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Je crois qu'il faut en conclure... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, toutes les tendances pourront s'exprimer à cette tribune. Laissez donc parler l'orateur qui seul à la parole. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Maurice Brugnon. La majorité ne fait pas preuve de sérénité financière !

M. le président. Messieurs, donnez le bon exemple ! Il s'agit d'un débat très important et très sérieux.

M. Guy Sabatier, rapporteur général. J'en conclus, disais-je, que le groupe communiste, au stade de la démocratie avancée, laisserait en consolation aux nostalgiques de la liberté cette impression de libéralisme dans le choix des allègements, c'est-à-dire, en fait, des dépenses.

Je voudrais maintenant préciser en quoi et pourquoi il convient, à mon sens, d'approuver le projet de budget qui nous est présenté. (*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Venons-en aux choses sérieuses ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs. Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

D'abord, ce budget, tel qu'il nous est présenté, est en équilibre ; j'écouterai d'ailleurs avec curiosité les arguments de ceux qui le regretteraient.

Compte tenu de l'environnement monétaire mondial, de la tendance internationale à la hausse des prix et de la propension française — il faut bien le dire — à se complaire dans les facilités illusives qu'elle entraîne pour certains, prévoir une impasse serait une erreur grave. L'impasse est toujours génératrice d'inflation quand la conjoncture n'est pas orientée vers le ralentissement ou la récession.

Bien plus — et toutes nos expériences passées le démontrent — l'équilibre financier d'un budget comme celui qui nous est présenté est le premier antidote du déséquilibre économique qui résulte de l'inflation. La hausse des prix agit à l'égard de ceux qui produisent et de ceux qui vendent comme un excitant nerveux, et cette excitation se transforme en une sorte de vertige quand s'étale un déséquilibre des finances de l'Etat. Aussi, au lieu de laisser ces deux phénomènes s'additionner, faut-il au contraire donner d'autant plus l'exemple de la rigueur budgétaire que la hausse des prix est plus accentuée.

L'équilibre, au moins présentement, c'est la sagesse. Peut-être est-ce d'ailleurs le moment de rappeler cet adage antique : auprès de la sagesse, tout l'or du monde n'est qu'un peu de sable.

La deuxième caractéristique de ce projet de budget est le taux de croissance en fonction duquel il a été conçu ; 5,8 p. 100 est un chiffre qui a plus agréablement surpris que déçu.

Sans doute, la discussion est-elle ouverte et l'on peut philosopher sur le principe même de la croissance. C'est ainsi, monsieur le ministre des finances, que vous avez réuni, il y a quelques semaines, un certain nombre d'économistes venus du monde entier pour une réflexion commune sur l'utilité ou la nocivité de la croissance ; vous avez certainement eu raison, car ce genre de colloque, s'il n'instruit pas toujours, permet souvent d'éviter, en tout cas, que des erreurs ne continuent à se propager.

Produire plus permet évidemment de répartir davantage : étant donné, au sein même de notre pays, la somme considérable de besoins encore insatisfaits que ne compense pas — et de loin — la situation d'abondance relative de certains, l'expansion est indispensable, car elle est le meilleur remède contre la pénurie et le plus efficace des moyens de progrès.

Au stade actuel de l'évolution — et tout en accordant à la qualité de la vie la place essentielle qui est la sienne — je suis persuadé que la croissance est toujours l'une des conditions nécessaires du bonheur des hommes.

Sans doute, peut-on discuter du taux de cette croissance, mais la marge d'hésitation est étroite puisqu'elle est limitée, d'un côté, par le volume minimum des biens et services réclamés et, de l'autre, par les possibilités physiques et économiques de production.

Le taux de 5,8 p. 100 est supérieur à celui qui avait été prévu pour 1972, mais il est très proche de celui qui, finalement, sera probablement réalisé et sensiblement égal à celui qui a été préconisé par le VI^e Plan. Il met la France à l'une des premières places du monde, à la première en Europe.

Etant donné qu'une croissance élevée est une source de satisfaction pour les citoyens, mais de soucis et d'efforts pour les gouvernants, la décision prise ne peut qu'avoir notre estime et notre approbation.

Equilibre financier, croissance économique ; pour réussir le tiers de la conjoncture, il faut un troisième atout : le dynamisme politique. Ce troisième atout, le Gouvernement l'utilise — je me plais à le dire — même si, comme je l'expliquerai tout à l'heure, il ne s'est pas encore manifesté dans certaines directions, pourtant à mon avis très souhaitables.

Dynamisme, assurément, quand, à quelques semaines des élections, un budget est établi avec une ligne de mire dirigée sur des objectifs lointains, prenant ainsi davantage en compte le sort ultérieur et durable de tous les Français, plutôt que sur des revendications immédiates, mais non essentielles, de quelques catégories.

Pourtant, il était tentant, bien que peu raisonnable, de choisir, par exemple, des abattements fiscaux au bénéfice de tel ou tel secteur plutôt qu'une augmentation des programmes d'équipement sanitaire et social. Il est certain que la perspective de la construction d'un hôpital, encore aujourd'hui sur le papier, est moins électorale qu'une réduction d'impôt bien tangible. (*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Ceux qui pensent que la satisfaction des intérêts particuliers a pour limite les exigences de l'intérêt général, approuveront les décisions prises et s'expliqueront aisément au printemps prochain en faisant appel à la bonne foi de leurs interlocuteurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Ils ne feront d'ailleurs que continuer ce qui se pratique depuis quatorze ans.

Dynamisme encore, quand tout est mis en œuvre pour que le secteur le plus favorisé soit celui de l'éducation nationale qui, à lui seul, absorbera 18 p. 100 du montant total des recettes de l'Etat et plus des deux tiers des emplois qui seront créés cette année.

On peut vraiment affirmer que l'éducation nationale est le souci majeur de la France, l'objectif prioritaire des pouvoirs publics (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants*) et l'on peut espérer qu'en contrepartie de ce choix délibéré, s'exprimera, sinon la reconnaissance, du moins la considération pour l'effort accompli.

Dynamisme également, sur le plan des équipements collectifs, mais j'aurai quelques réserves et observations à formuler sur ce point.

D'abord, je souligne l'incontestable progression des crédits : 11 p. 100 au total ou 18 p. 100, selon que l'on tient compte ou non du fonds d'action conjoncturelle ; pour certains secteurs, sans doute favorisés, les chiffres sont même remarquables : 51 ou 67 p. 100 pour les autoroutes, 37 ou 51 p. 100 pour les transports en commun.

Assurément, on nous rétorquera qu'il est tenu compte dans ces chiffres du financement privé, du recours à l'emprunt pour les autoroutes et les P. T. T. Mais pourquoi s'en étonner ou s'en offusquer ?

Ce qui importe avant tout c'est la réalisation de l'équipement. Au surplus, le recours au financement privé est une solution qui présente des avantages. Pourquoi ne pas demander un peu moins par la contrainte au contribuable et un peu plus à l'épargnant en faisant appel à sa participation volontaire (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne*) et en ayant éventuellement recours, par le péage, à l'aide intéressée de l'utilisateur ?

Cette politique est judicieuse, de même que doit être approuvé le recours au fonds d'action conjoncturelle. Ce moyen d'utilisation des crédits a le mérite de la souplesse, l'avantage de permettre une adaptation des dépenses aux fluctuations conjoncturelles ; mais, dans la mise en œuvre, il ne faudrait pas que surgisse un malentendu ou survienne un erreur.

Etant donné que plus de deux milliards de francs de crédits en autorisations de programme sont bloqués à ce fonds et qu'aucun crédit de paiement n'est inscrit, la malignité humaine s'ajoutant à la malice électorale, d'aucuns pourraient prétendre qu'il ne s'agit là, après tout, que d'un habile camouflage d'une diminution de crédits.

Il faut donc, à mon sens, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, puisque l'augmentation des crédits ne serait que de 11 p. 100 sans l'intervention du fonds, ce qui serait à la limite du suffisant compte tenu des besoins, considérer que l'utilisation large ou totale du fonds d'action conjoncturelle doit être la situation normale et la non-utilisation l'hypothèse marginale.

En 1970, dans l'esprit de son institution, l'utilisation du F. A. C. était possible, mais seulement si la conjoncture la rendait nécessaire ; en 1971, son utilisation était considérée comme probable, sauf s'il y avait un accident conjoncturel.

En 1973, l'utilisation du F. A. C. doit, à mon sens, être quasi certaine, excepté dans le cas où l'inflation la rendrait dangereuse. Ainsi, tout malentendu pourrait être dissipé, toute erreur écartée.

Sans doute, peut-on envisager l'hypothèse où l'état des recettes en cours d'année ne permettrait pas le déblocage de crédits ; alors, monsieur le ministre des finances, pourquoi ne pas recourir à l'emprunt ? Dans ce contexte, un emprunt, limité dans son montant, judicieux dans son objet — il s'agirait d'investissements collectifs — ne pourrait être critiqué dans son principe, ni estimé néfaste dans ses conséquences.

Bref, je considère qu'en 1973 plus que jamais, l'excellente politique amorcée en matière d'équipements collectifs doit se poursuivre sensiblement au même rythme et dans le même esprit.

Quand j'aurai précisé que les interventions économiques de l'Etat ne dépasseront pas, l'année prochaine, le montant de l'année dernière — mais en notant que, s'il n'y a pas croissance de ces dépenses, c'est en raison du fait qu'une partie d'entre elles, celles concernant Electricité de France et Gaz de France, sont assurées par le recours au marché financier — j'en aurai terminé avec ces apparences derrière lesquelles se trouvent des réalités qu'il importait de souligner.

J'en viens maintenant aux réalités dont la qualité n'est pas toujours suffisamment apparente.

Je parlerai d'abord des mesures sociales qui caractérisent tout particulièrement ce projet de budget. Suppression des abattements de zone, ouverture du droit à pension de reversion pour les veuves âgées de cinquante-cinq ans, augmentation du minimum de vieillesse porté à 4.500 francs, voilà, parmi d'autres, des dispositions qui permettent assurément de qualifier de social un texte budgétaire.

M. Gilbert Faure. À six mois des élections !

M. Jacques Cressard. Les élections vous inquiètent beaucoup.

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Sans doute, certains, pour des raisons polémiques, ont-ils cru devoir affirmer qu'il s'agissait de mesures d'importance minime.

Mais chacun peut en apprécier le poids financier puisque, en dehors même de l'incidence sur le régime de la sécurité sociale, ces dispositions entraînent une dépense budgétaire de près de deux milliards de francs. Et les personnes concernées pourront, dans les mois qui viennent, apprécier tout l'intérêt humain de ces mesures.

J'invite donc ceux qui, dans cette Assemblée, continueraient à prétendre qu'il s'agit de mesures minimes, d'aller le dire eux-mêmes aux intéressés ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Enfin, j'évoquerai le problème de la pression fiscale, autrement dit du poids des impôts qui, l'année prochaine, seront demandés aux Français.

La pression fiscale, en 1973, sera la même qu'en 1972 ; quelles que soient les charges nouvelles, l'effort demandé aux contribuables sera de la même importance ou légèrement moindre en proportion des revenus.

En outre, au sein de la masse des impôts, la répartition sera modifiée. Par suite de la réduction de trois points du barème en faveur des non-salariés, par suite de la suppression des majorations exceptionnelles et de l'élargissement des tranches, l'impôt sur le revenu sera allégé de plus de 2,5 milliards de francs. Dans le même temps, le produit de la T.V.A., grâce aux effets de la règle du « butoir », sera diminué de 1.700 millions, alors qu'augmenteront l'impôt sur les sociétés — en ce qui concerne les provisions bancaires et les réserves — et aussi — c'est regrettable, mais inévitable — le taux de la vignette et le montant de la taxe sur les carburants.

Ainsi, le poids total et relatif des impôts d'Etat n'augmente pas.

Arrivé à cette constatation, j'ouvrirai cependant une parenthèse. Je ne puis, en effet, m'empêcher d'établir un parallèle avec la fiscalité locale qui, elle, croît de façon continue ; si bien qu'au rythme actuel, il arrivera un moment où la limite du supportable sera dépassée. (Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

L'une des tâches les plus urgentes et les plus essentielles de la prochaine législature sera certainement la mise au point d'une meilleure répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales, car il faut aboutir à une solution à la fois juste et réaliste. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Voilà, mes chers collègues, les raisons déterminantes pour lesquelles il convient d'approuver le projet de budget dans son ensemble, et voici maintenant les raisons importantes pour lesquelles il faut obtenir la modification de ce projet.

Un budget doit avoir la marque du Gouvernement mais porter l'empreinte du Parlement.

Nous n'avons pas l'initiative des dépenses, certes, mais nous avons souvent l'initiative des bonnes idées parce que nous avons toujours le contact de l'ensemble du peuple. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

Nous n'avons pas vos responsabilités, messieurs les ministres, mais nous avons davantage le temps et l'occasion d'apprécier toutes les conséquences humaines des décisions ou des situations.

De notre dialogue doivent donc surgir les meilleures solutions.

Vous ne pouviez pas, par exemple, rester insensible à cette revendication des retraités qui ne comprennent pas pourquoi, l'année précédant leur retraite, ils ont droit à un abattement de 10 p. 100 pour frais dits « professionnels » alors qu'il n'y ont plus droit l'année suivante, cependant que les frais tenant à leur état sont d'un autre ordre, mais importants.

Vous ne pouviez pas ne pas admettre que l'exonération fiscale doit se situer dorénavant non plus à la hauteur du S.M.I.G. mais au niveau de son montant actuel, soit 9.500 francs.

Nous vous remercions d'avoir, sur ce point, comme sur celui des rentes viagères ou du barème, accédé à notre demande et déposé des amendements.

M. Guy Ducoloné. Dommage qu'il n'y ait pas d'élections tous les ans ! (Interruptions sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Cressard. Les élections vous inquiètent donc tellement ?

M. Guy Sabatier, rapporteur général. La suppression de la taxe complémentaire a eu lieu après les élections et non avant !

Plusieurs de nos collègues exposeront leurs points de vue au sujet des anciens combattants, du logement ou des visites médicales scolaires. Nous parlerons de la fiscalité frappant les agriculteurs ou la presse et de la nationalisation des C. E. S. Bref, nous examinerons ensemble comment nous pourrions donner au budget cette sorte de supplément d'âme lié à un peu plus de générosité et de justice.

Enfin, je dois parler d'un problème qui ne se situe pas dans le budget, mais autour de lui, qui n'occasionne pas de dépenses ou de recettes, mais qui, peu ou prou, les influence toutes. Je veux parler de l'inflation, à propos de laquelle je tiens à formuler des suggestions.

Toutes nos décisions des semaines à venir risquent trop d'être concernées pour que nous n'ayons pas les uns et les autres à rechercher des solutions.

L'inflation — chacun le sait — c'est l'opium des uns, ceux qui s'en servent, et le malheur des autres, ceux qui en pâtissent, c'est-à-dire les retraités, les pensionnés, les modestes et les faibles.

L'inflation, c'est la remise en cause permanente des contrats, des échanges, des prévisions. C'est l'une des raisons justifiées des demandes incessantes de hausse de salaires ; mais c'est aussi, trop souvent, le prétexte de demandes excessives et de l'agitation qui les entoure.

L'inflation, c'est un mal qui se transmet comme le témoin d'une course-relais qui serait sans fin.

M. Arthur Ramette. Vous faites de l'inflation depuis des années !

M. Pierre Bas. Moins qu'en Russie !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Pour combattre ce fléau, vous avez pris, monsieur le ministre des finances, des décisions : je suis convaincu qu'elles sont judicieuses, je crains qu'elles ne soient pas suffisantes.

Le contrôle des prix par les contrats de programme ou les étiquettes, les interventions à l'égard du volume des crédits bancaires ou de la masse monétaire, tout cela était nécessaire ; mais êtes-vous bien sûr que ce sera assez efficace ?

Les mesures qui seront probablement prises au sein de la Communauté européenne seront les bienvenues ; elles guériront une partie du mal, celle qui vient de l'extérieur, mais seront, me semble-t-il, de peu d'effet ou sans effet sur la partie spécifiquement française.

Car il y a une inflation française, et c'est si vrai, hélas ! qu'elle est plus ancienne, plus marquée et plus durable que celle qui sévit chez plusieurs de nos partenaires.

C'est d'abord une inflation par les coûts, comme vous l'avez souvent souligné, monsieur le ministre ; c'est dans une très faible mesure — pour ne pas dire infime — une inflation par la demande, mais c'est de plus en plus une inflation par les comportements économiques d'un certain nombre de nos concitoyens.

Trop souvent, celui qui fixe le prix de vente de son produit anticipe sur la hausse qu'il prévoit ou redoute pour les autres produits. Trop souvent — c'est une tendance bien naturelle —

il préfère la facilité de la hausse à la difficulté des efforts de rigueur ou d'imagination qui permettraient de contenir ou de diminuer les éléments du prix de revient.

C'est donc un comportement, une psychologie, une attitude qui viennent renforcer largement les causes mécaniques ou techniques du processus de l'inflation.

Pourquoi, dans ces conditions, monsieur le ministre des finances, ne pas envisager une action qui s'exercerait d'une triple manière : sur les prix, sur les tarifs, sur les esprits ?

Sur les prix, par un moyen qui a si bien réussi en matière d'investissement ou de décentralisation d'entreprise, à savoir l'incitation fiscale. Le producteur ou le vendeur qui maintiendrait ses prix en deçà, par exemple, du chiffre de hausse prévu comme limite au VI^e Plan, 3,2 p. 100, bénéficierait d'un avantage fiscal. Au-delà et jusqu'à 5,2 p. 100 par exemple, chiffre retenu pour l'année 1972, il n'y aurait pas d'intervention ; mais, au-dessus de 5,2 p. 100, il y aurait alors, en contrepartie, une sanction fiscale.

Cette action, semble-t-il, pourrait être d'autant plus efficace qu'elle serait accompagnée d'une politique d'exemple pratiquée par l'Etat.

L'Etat s'interdirait, non pas pendant une brève période, mais pendant un an ou dix-huit mois, d'augmenter les tarifs qui dépendent de lui au-delà de cette limite prévue du VI^e Plan, 3,2 p. 100. Le rattrapage, dans ce domaine des tarifs ayant été opéré, les prix actuels sont sensiblement les justes prix. Il serait logique et utile que les pouvoirs publics constituent un modèle et ne fournissent pas un prétexte, vrai ou faux, pour ceux qui, de mauvaise foi, cherchent à se donner bonne conscience. Si telle entreprise publique a des difficultés, le recours au budget est présentement, à mes yeux, préférable au déclenchement d'une hausse des prix.

Enfin, pour compléter ces actions et leur donner toute leur portée, il faudrait entreprendre une puissante propagande — je dis bien propagande — contre l'inflation : s'adresser à tous en général et aux catégories professionnelles en particulier, faire admettre qu'en fin de compte tout le monde, directement ou indirectement, en est la victime, faire comprendre aux employeurs et aux salariés que là encore leur intérêt est commun et que, la solution, ils la trouveront, non pas dans la surenchère mais dans l'action concertée.

La publicité fait vendre bien des produits, pourquoi ne réussirait-elle pas à faire acquiescer par les Français le droit à la nécessaire stabilité des prix ?

Les marxistes prétendent que l'inflation est la tare des régimes capitalistes. C'est absolument inexact.

L'inflation, c'est la maladie de la liberté, une maladie qui peut se guérir, l'expérience le prouve, quand on découvre au moment voulu les remèdes voulus.

Au surplus, l'inflation c'est un peu le revers d'une médaille : mieux vaut la liberté avec un mal temporaire que la servitude avec des contraintes permanentes.

M. Pierre-Charles Krieg. Très bien !

M. Guy Sabatier, rapporteur général. Voilà donc, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté et son contexte.

Ce budget est courageux, loyal, dynamique.

Il est le cinquième que nous aurons discuté et voté depuis le début ou le renouvellement de notre mandat en 1968 et il s'inscrit dans une même ligne politique dont les résultats économiques et financiers sont suffisamment probants pour ne pouvoir être sérieusement contestés, comme je l'ai démontré dans mon rapport écrit.

Il est ainsi le dernier budget de la législature, mais aussi le premier d'une série nouvelle qui se situera dans le cadre, récemment décidé, de l'union économique et monétaire européenne.

Ne nous y trompons pas, ce sera une innovation importante et, comme toute innovation, elle entraînera des avantages mais aussi la nécessité d'efforts. La défense de la monnaie sera mieux assurée, les échanges économiques seront facilités, mais l'indispensable harmonisation des législations, notamment en matière fiscale, entraînera de nombreux changements d'habitude. Il faudra faire preuve de volonté, de compréhension, d'unité française et de foi européenne.

A l'énoncé de ces impératifs on peut, mes chers collègues, se demander s'il n'y a pas là une raison supplémentaire pour que la majorité d'aujourd'hui reste celle de demain. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Maurice Papon, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'exposé très clair, très complet et au demeurant fort brillant de M. le rapporteur général dispensera le président de la commission des finances de revenir longuement sur les conditions d'établissement du budget, sur ses caractéristiques, sur ses orientations compte tenu du contexte économique et financier de la croissance qu'il parfaitement analysé.

Les propositions de crédits, les prévisions de ressources, les conditions d'équilibre vont être, mes chers collègues, discutées par vos soins comme il se doit dans un régime démocratique.

Les travaux de la commission des finances constitueront pour vous, je l'espère du moins, des éléments d'appréciation et de décision. Je veux, à cet égard, féliciter et remercier les rapporteurs pour leur labeur, pour leur zèle, et en tout premier lieu, naturellement, M. Sabatier, qui a beaucoup et bien travaillé. (Applaudissements.)

L'effort de la commission des finances est d'autant plus méritoire que — on me permettra de le dire — elle a travaillé dans des conditions défavorables : le temps lui a manqué, les informations lui sont venues tardivement. Il conviendra qu'à l'avenir elle ne soit plus subordonnée, dans ses rapports avec les ministères dépendants, à une sorte de hiérarchie intragouvernementale.

Ma seconde observation porte sur les conditions de présentation du budget. Les documents traditionnels qui nous sont soumis ne répondent plus au besoin de clarté qui est le nôtre aujourd'hui. Il faudra donc moderniser et clarifier les documents budgétaires. C'est ainsi que le système des services votés risque d'engendrer le blocage de certaines situations. Lorsque sera généralisée la rationalisation des choix budgétaires, celle-ci devra s'accompagner d'une présentation nouvelle des documents qui aura sa répercussion, d'ailleurs, sur la procédure parlementaire.

Il faut souligner aussi combien le Parlement rencontre de difficultés à suivre exactement l'exécution du Plan, notamment en ce qui concerne les investissements collectifs.

Bref, toute une série d'habitudes devront être reconsidérées. Bien entendu, j'ai conscience que ce problème ne peut pas être abordé dans cette dernière session de la législature, mais j'appelle l'attention du Parlement et du Gouvernement sur ces quelques idées qui font d'ailleurs écho aux projets exposés ici même par M. le Premier ministre, en vue d'améliorer les liaisons entre le Parlement et les ministères. Ces idées sont complémentaires de celles du Gouvernement et je m'en félicite.

C'est qu'en effet le budget est et demeure par excellence un acte politique : il traduit des choix qu'il faut éclairer et obéir à des contraintes qui doivent être définies.

Le budget est un acte politique parce qu'il fixe la politique économique et financière du pays pour un exercice, mais, en vérité, bien au-delà par ses prolongements, ses ramifications avec le Plan, par le jeu des autorisations d'engagement de dépenses.

Acte de prévision, il est établi sur des constatations et des hypothèses. Acte de volonté, il est bâti autour de projets. Ainsi, les choix budgétaires sont, d'une part, déterminés par la conjoncture et, d'autre part, dictés par des objectifs prioritaires.

Déterminés par la conjoncture, les choix sont par définition restreints. Pour 1973, en particulier, il s'agit, me semble-t-il, de s'en tenir à deux valeurs de référence essentielles, que M. Sabatier a mises en évidence : l'équilibre des dépenses et des ressources, l'accompagnement de l'expansion.

M. le rapporteur général a fort bien démontré pourquoi ces deux propositions peuvent s'affirmer comme des postulats et comment elles s'articulent entre elles. L'équilibre budgétaire est, en effet, une sorte de pare-feu contre la propagation de l'inflation, car il importe d'éviter que ne s'exerce, par un déficit des finances publiques, une pression sur la masse monétaire. Quant à l'expansion économique, qui est une exigence fondamentale des Français, elle est à la fois le support et le ressort de l'équilibre des finances réalisé sans déflation de crédits, ni aggravation de la pression fiscale.

Mais, quelle que soit l'influence de la conjoncture dans l'élaboration du budget, les choix budgétaires sont également dictés par des objectifs prioritaires, qui traduisent nos ambitions.

Ambition de progrès d'abord. Tel est le cas du budget de l'éducation nationale, que M. Sabatier a analysé et sur lequel je ne reviens pas, sinon pour souligner que depuis de nombreuses années a été soutenu un effort puissant et efficace en faveur des bâtiments scolaires et universitaires, ainsi que du recrutement des maîtres, que le contenu des enseignements doit être désormais adapté aux besoins du monde moderne et qu'à cet égard nous avons beaucoup à faire, si j'en juge par

la disproportion qui existe entre scientifiques et littéraires, alors que le développement industriel, je le dis en passant, exige plus d'électroniciens que de psychosociologues en mal de révolution.

Ambition de progrès encore dans les applications prioritaires du Plan. Il est bon de rappeler que le IV^e Plan a été réalisé, pour les investissements collectifs, à 98 p. 100, pourcentage qui est digne de susciter l'envie des responsables de tel ou tel autre plan contraignant et autoritaire; et si les événements de 1968 ont compromis dans ce domaine l'exécution du V^e Plan, ils ont du moins fait reprendre une conscience très claire de l'importance de la planification en tant qu'instrument d'une politique volontariste en économie libérale.

Quant au VI^e Plan, je garde l'espoir de voir ses prévisions atteintes, voire dépassées, si j'en juge par les efforts qui ont été accomplis en 1972 et qui seront accrus, je l'espère, en 1973.

Je pourrais citer également le budget de l'agriculture, ou même celui du logement, malgré l'insuffisance des crédits dans certains secteurs.

Ambition de justice sociale. Je fais allusion non seulement aux crédits sociaux qui sont inscrits dans les divers budgets, mais aussi à la notion plus générale du budget social de la nation, qui était en 1972 équivalent dans son montant au budget général et qui représente 21 p. 100 de la production intérieure brute et 25 p. 100 du revenu national. Son taux de progression depuis 1959 dépasse celui du produit national brut: 285 p. 100 contre 270 p. 100.

Ambition d'indépendance enfin. Tel est le cas du budget de la défense nationale, qui, s'il obéit au plan d'équipement militaire que nous avons voté, ne représente pourtant que 3,1 p. 100 du produit national brut. C'est dire qu'en gros notre effort est comparable à celui qui est soutenu par nos partenaires du Marché commun, mais sensiblement inférieur en pourcentage à celui des Etats-Unis ou de l'Union soviétique. Disons que ce budget est au service d'une politique d'indépendance qui aidera, le jour venu, l'Europe à être elle-même indépendante et à représenter un facteur d'équilibre et de paix dans le monde.

M. Louis Terrenoire. Très bien !

M. Maurice Papon, président de la commission. Parmi nos objectifs figure encore la coopération avec les pays en voie de développement. A cet égard, le budget français a une valeur exemplaire dans l'expression de la solidarité que la conférence de Santiago du Chili a illustrée pour notre compte et par votre voix, monsieur le ministre de l'économie et des finances.

Oh ! certes, cette énumération rapide ne saurait épuiser les volontés et ambitions de la France. Ce budget accuse des insuffisances, il est vrai, car nos ambitions de progrès, nos ambitions de justice sociale, nos ambitions d'indépendance, nos ambitions de coopération et de sécurité sont très hautes — et il faut qu'elles le demeurent si nous voulons rester dignes de ce que l'Histoire a fait de nous.

Mais les choses étant ce qu'elles sont, les problèmes de tous les jours étant rappelés aux pouvoirs publics parfois avec un éclat quelque peu insolent, et tout en refusant de bâtir l'avenir de la France sur une mosaïque de satisfactions catégorielles qui ne répondraient ni aux exigences du pays ni, en fin de compte, à l'intérêt de chacun, reconnaissons que ce budget est l'expression excellente et mesurée d'une bonne politique économique et sociale.

Mais, depuis qu'il y a des hommes et qui gouvernement, nul n'ignore que gouverner est l'art d'accommoder les ambitions aux réalités, c'est-à-dire aux possibilités d'action. Si les ambitions sont hautes, comme toujours hélas ! elles sont mutilées par les contraintes.

Ces contraintes sont multiples; M. le rapporteur général en a énuméré un certain nombre; il me permettra de revenir sur celle qui me paraît la plus grave, l'inflation.

Alors que la croissance en valeur de la production intérieure brute pour 1972 est évaluée à 11,37 p. 100 par rapport à 1971, l'indice des prix à la consommation accusera une hausse de 5,6 à 6 p. 100 et la masse monétaire se sera probablement accrue de 18 à 19 p. 100 en 1972. Sans adhérer aux thèses qui lient étroitement l'évolution des prix à celle de la masse monétaire, on ne peut manquer d'être frappé par ces données statistiques.

L'inflation exige un budget en équilibre: il l'est. Mais, si cette condition est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour juguler la pression inflationniste. Cette lutte exige d'autres mesures, en accord avec nos partenaires du Marché commun ou autres.

D'après les informations dont nous disposons, le problème a été abordé à la conférence de Paris et doit l'être de nouveau à Rome par les ministres des finances de la Communauté, les 20 et 31 octobre prochain. Souhaitons que ces conversations échappent

à l'influence néo-malthusienne de M. Sieco Mansholt. Je suis d'avance assuré, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que, mieux que tout autre, vous saurez résister à l'idée de toute économie stationnaire illustrée par la croissance zéro. D'autant plus qu'un exemple récent — l'exemple américain — qui a surpris tous les économistes, a révélé, sinon le mariage, du moins la coexistence de la récession et de l'inflation. Nos docteurs en sciences économiques, qui ont discuté à satiété de ce phénomène l'ont, à la manière des médecins de Molière, affublé du nom de *stagflation*, sans nous en donner d'ailleurs d'explication rationnelle.

Mais, quels que soient les efforts conjugués et éclairés de nos partenaires, ils ne sauraient nous dispenser d'observer une discipline nationale. En effet, le rétablissement d'un équilibre est d'abord un acte de volonté nationale.

Monsieur le ministre, dans la conjoncture actuelle, vous estimez que notre pays ne souffre pas d'une inflation par la demande. Je crois que vous avez raison à une exception près, que vous avez d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises, la hausse du prix de la viande de bœuf. Je ne voudrais pas que ce prétexte soit invoqué pour faire peser sur nos produits agricoles le péché de l'inflation. Vous estimerez certainement avec moi qu'il s'agit de l'occurrence du jeu de la vieille loi de l'offre et de la demande. Il est bien évident que l'offre est insuffisante si elle n'est pas rémunérée au niveau convenable. Nous payons aujourd'hui les erreurs passées, notamment celles de Bruxelles. Nous nous sommes toujours élevés, en effet, contre la hiérarchie des prix agricoles décidée à Bruxelles.

Plusieurs députés socialistes. Tiens, tiens !

M. Maurice Papon, président de la commission. Cela n'est pas nouveau ! Nous avons proposé aussi une régulation des cours de la viande; nous enregistrons avec satisfaction que le Gouvernement accepte aujourd'hui des vues refusées ou plus ou moins discutées hier. En tout cas, cela vaudra mieux que des importations onéreuses, sans effet aux dimensions du marché et du déficit.

Nous souffrons, pensez-vous, monsieur le ministre, d'une inflation par les coûts. C'est pourquoi la politique suivie en matière de crédits n'appelle pas, de votre part, de rigoureuses mesures de restrictions qui aboutiraient, en effet, à encherir les coûts et à accroître la masse monétaire par l'éventuel afflux de capitaux étrangers. Sur ce point, votre analyse est tout à fait exacte et rejoint la nôtre.

Mais comment comptez-vous agir sur les mécanismes de formation des coûts — prix et rémunérations — alors que les marges de capacité de production sont étroites et qu'on risque de créer des tensions sur l'offre et, partant, d'entraîner une surchauffe qui déboucherait sur une inflation par la demande ?

Vous savez bien, en effet, que les marges des entreprises sont plutôt faibles, que les prix de nombreux produits manufacturés sont bloqués par décision de l'administration, qu'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée menace certaines industries et que les taux d'autofinancement sont insuffisants, cependant que l'endettement de beaucoup d'entreprises s'accroît. C'est dire que la marge de manœuvre est fort étroite, surtout si l'on y ajoute les propres responsabilités de l'Etat dans certaines tarifications.

Peut-on agir sur les centres de décision qui engendrent ce phénomène monétaire ?

J'ai enregistré, il est vrai, que vous condamniez la vieille théorie quantitative de la monnaie selon laquelle la quantité de monnaie commande le niveau général des prix et vous êtes tenté, à la suite d'ailleurs d'économistes modernes, de renverser l'ordre des facteurs et de faire dépendre la quantité de monnaie du rythme de la hausse des prix.

C'est possible — je n'entrerai pas dans les détails d'une discussion doctrinale — mais comment procéder à une ponction de la masse monétaire sans déflation, sinon, hormis les suggestions présentées par M. Sabatier — et j'é mets la même idée que lui bien qu'elle se développe sur un plan un peu différent — par le recours à un grand emprunt national qui pourrait être consacré précisément aux investissements collectifs si cette opération ne doit pas avoir d'incidence fâcheuse sur le financement de l'industrie. Vous nous direz, monsieur le ministre, ce que vous pensez de cette proposition.

Certes, il est plus facile de poser des questions ou d'émettre des hypothèses, que de formuler des réponses et d'opposer des certitudes. Mais je crains que l'économétrie, dont on vante quelquefois les vertus, ne puisse, quand elle recourt aux méthodes analogiques de la mécanique des fluides, mettre les réactions psychologiques en bouteille. La complexité des problèmes a pour effet que la politique économique et financière se noue et se dénoue dans l'ombre des bureaux et sous la houlette des experts, avec une assurance peut-être excessive dans les vertus de techniques pourtant controversées.

Il ne serait pas impertinent que le Parlement entende s'intéresser à ce genre de problème. La commission des finances, notamment, devrait pouvoir disposer au préalable de toutes les informations nécessaires afin d'être en mesure moins de contrôler l'action du Gouvernement que de l'aider en connaissance de cause, dans un domaine dont dépendent l'avenir de la nation et la condition des Français.

Pour terminer cette rapide analyse, je voudrais exprimer une double satisfaction relative, d'une part, à la progression de nos exportations et, d'autre part, aux progrès de notre épargne.

Nos exportations se sont récemment accrues dans leur volume et améliorées dans leurs structures de telle sorte que, pour la première fois, les produits finis représentent plus de la moitié des exportations globales. Ce n'est pourtant point sacrifier au pessimisme que de souligner, malheureusement, les limites de notre capacité de production pour répondre aux demandes de l'étranger, ou de mettre en garde contre la relative vulnérabilité d'un appareil économique trop dépendant de l'extérieur.

Quant à l'épargne, elle constitue la condition nécessaire au développement de toutes les sociétés industrielles, dès lors qu'elle se dirige vers des investissements et non point se théoriser. Cela témoigne d'une double confiance : confiance en la solidité de notre monnaie au sein d'un environnement monétaire déplorable auquel il doit être promptement porté remède — mais les dernières nouvelles à ce sujet nous rassurent — et confiance aussi en la valeur de nos investissements productifs qu'il ne faut pas se lasser de développer, donc d'encourager. C'est l'affaire de notre politique fiscale et par conséquent de notre politique budgétaire dont on voit, par cet exemple, qu'elle est à la fois la condition de notre effort et le symbole de notre volonté.

Cette volonté nationale, cet effort national ont été, quoi qu'on en dise, la marque de la politique budgétaire de la V^e République :

Quatorze ans de budgets votés à temps, sauf celui de 1963 pour les raisons majeures que l'on sait ;

Quatorze ans de budgets conçus à la fois selon les exigences conjoncturelles et selon les choix d'une politique volontariste ;

Quatorze ans pendant lesquels l'approbation des comptes par les lois de règlements a été sans cesse s'améliorant ;

Quatorze ans de budgets bâtis sur l'expansion et, sauf circonstance conjoncturelle, à partir d'un taux compatible avec la croissance du produit national brut et celle du revenu national.

Pour cet acte essentiel qu'est un budget national, les gouvernements de la V^e République ont obéi à une discipline qui a marqué l'ensemble de nos efforts. Elle s'est traduite par un bond en avant de notre économie, unique dans notre histoire par son ampleur et par sa continuité, et qui a permis une élévation sans précédent du pouvoir d'achat et du niveau de vie de tous les Français.

C'est pourquoi la V^e République peut se flatter de conduire une gestion sérieuse des affaires publiques, au service de toutes nos grandes ambitions nationales. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget de 1973 est avant tout le budget de la continuité de l'action.

Nous ne sommes plus dans les circonstances où l'instabilité des hommes, des institutions, des intentions condamnerait l'œuvre budgétaire à n'être qu'une œuvre pointilliste et où chaque budget devait être présenté comme constituant une singularité par lui-même. La stabilité rendue à la France permet désormais à l'action budgétaire d'être une action continue.

Quelle action ? Essentiellement celle qui a été entreprise par le Gouvernement dès l'élection présidentielle en 1969 et qui a assuré à la France une croissance économique exceptionnelle dans l'équilibre extérieur rétabli. Cette action a été volontaire d'un bout à l'autre. Marquée successivement par le changement de parité du franc réalisé à froid, par les réflexions auxquelles vous avez été associés autour de l'objectif de croissance du VI^e Plan, par l'attitude délibérément adoptée de protection de l'activité de la France et de son emploi dès le début de la crise monétaire de 1971, par une politique conjoncturelle constamment active et qui a évité à notre pays les effets du ralentissement mondial en 1970 et 1971, cette action, qui n'aurait pas été possible sans le concours que vous lui avez apporté, a transformé en profondeur, dans les chiffres et dans les structures, la réalité économique de la France.

C'est cette action que le budget de 1973 se propose de poursuivre. Pour en comprendre l'intention et même, si le mot ne vous paraît pas trop emphatique, l'inspiration, il est nécessaire que je décrive successivement devant vous les éléments suivants : d'abord, la trajectoire économique des années 1972 et 1973 ; ensuite, la comparaison du point d'arrivée 1973 au point de départ 1969 ; ensuite le problème essentiel qui se pose à la France aujourd'hui et qui est celui de l'inflation. Puis, j'ouvrirai devant vous, à larges feuillets, ce document que mon collègue britannique apporte à la tribune du Parlement enveloppé d'une serviette de cuir noir et que nos usages parlementaires nous conduisent, pour le mieux connaître, à abriter dans notre mémoire : je veux dire : le tableau des dépenses et des recettes de la France pour l'année 1973.

En réalité, cette description vous est déjà faite par écrit. Un document — le rapport économique et financier — accompagné des principales hypothèses économiques pour l'année 1973, vous a été distribué, sous le numéro 2582, je crois. Je pourrais donc me contenter, à cette tribune, de vous en relire, pour éviter la contradiction, les quatre-vingt-six pages. Je préfère, vous le savez, vous donner des explications orales.

Ce n'est pas, certes, pour tenter une prouesse, car je crois qu'il convient, dans la vie politique, de se méfier des prouesses : elles comportent le risque de faire passer le souci de la forme avant la préoccupation du fond. Je vous donnerai cette explication orale pour trois motifs.

D'abord, en raison de ma conviction que la forme traditionnelle du discours est un jeu qui n'est plus adapté au monde moderne. D'ailleurs, puisqu'on a supprimé l'enseignement magistral dans les universités, je ne vois pas pourquoi on le dispenserait aux parlementaires. (*Rires et applaudissements.*)

M. Raymond Triboulet. On y revient !

M. le ministre de l'économie et des finances. Je crois que la forme moderne du discours, c'est l'explication.

Ensuite, si je lisais et si l'attention de M. le président se trouvait quelque peu distraite, peut-être feuilleterait-il le règlement de l'Assemblée nationale et trouverait-il l'article 54, paragraphe 6, qui l'invite à interrompre l'orateur qui procède à la lecture de son discours. (*Nouveaux rires.*) Or, quelle que soit la bienveillance de M. le président, je ne voudrais pas être à l'origine d'une crispation entre ce qu'on appelle la branche exécutive et la branche législative de nos institutions. (*Sourires.*)

Enfin — et c'est le vrai motif de cette explication — je crois qu'il est important, pour l'Assemblée nationale, de connaître directement en profondeur le raisonnement qui conduit le Gouvernement à faire les choix budgétaires qu'il lui propose.

Le raisonnement que je tiendrai devant vous, mesdames, messieurs, ne sera pas différent de celui que j'ai eu l'occasion de développer, voici quelques semaines, devant M. le Premier ministre et devant mes collègues du Gouvernement ou devant M. le Président de la République, pour leur présenter les données des choix budgétaires et économiques qui devaient être ceux de la France. Et procéder devant vous à un semblable raisonnement, je pense que c'est une manière de faire participer l'Assemblée nationale à l'élaboration de la politique économique que nous conduisons et faire en sorte que le Parlement se sente associé, non pas seulement aux décisions, mais aussi aux réflexions sur lesquelles elles sont fondées.

Je commencerai donc par la description de la trajectoire économique de la France en 1972 et en 1973, et je la résumerai ainsi : en 1972, la France a relevé le défi du pessimisme.

En effet, vous vous souvenez sans doute que, l'année dernière à cette tribune, j'avais indiqué comme objectif de croissance pour l'année 1972 un taux de 5,2 p. 100 en volume. Je m'étais même exprimé d'une façon un peu plus prudente en disant que notre objectif était de 5,2 p. 100 en volume mais que, comme on ne pouvait pas s'attacher aux décimales, cela signifiait : de l'ordre de grandeur de 5 p. 100.

Cet objectif avait été jugé ambitieux, excessif par rapport aux moyens que nous mettions en œuvre, par un certain nombre d'orateurs, notamment de l'opposition, et j'ai encore le souvenir d'un article paru le 14 janvier dernier dans un des journaux les plus sérieux de la presse française faisant le point de la conjoncture. Cet article comportait les deux affirmations suivantes : la perspective de croissance pour 1972, estimée par le Gouvernement à 5,2 p. 100, sera sans doute de 4,7 p. 100 ; la conjoncture économique française est la plus morose de celles qui ont été connues depuis douze ans et le nombre des chômeurs secourus s'accroîtra dans notre pays d'au moins 50.000, selon les prévisions les plus raisonnables, mais, plus vraisemblablement, d'au moins 100.000.

La France a relevé le défi du pessimisme.

Que s'est-il passé, en effet, pour notre croissance économique ? Nous avions prévu devant l'Assemblée nationale 5,2 p. 100. Au cours de la réunion du printemps de la commission des comptes de la nation, ce pourcentage a été révisé en hausse légère — 5,3 p. 100. Les comptes les plus récents, qui sont désormais bien assurés, présentent maintenant un taux de croissance de 5,6 p. 100.

La croissance de l'économie française aura ainsi été la plus forte des pays d'Europe, comme le rappelait tou à l'heure M. le rapporteur général. Comment ce résultat a-t-il été obtenu et comment s'explique-t-il ? Ces explications vous permettront de saisir les perspectives qui s'ouvrent pour 1973.

D'abord, la consommation a respecté son objectif de croissance malgré les indications alarmistes qui, de temps à autres, nous ont été données. Nous avions prévu une croissance de la consommation de 5,4 p. 100 en volume ; celle-ci sera bien, finalement, égale à cette prévision.

Mais deux éléments auront connu en 1972 une croissance très supérieure aux prévisions : l'exportation et les investissements productifs. Un autre élément de la prévision, préoccupant celui-là, a dû faire l'objet d'une révision en baisse : l'augmentation des prix et des rémunérations.

D'abord l'exportation.

Nous avions prévu une assez forte croissance en volume des exportations puisque nous avions annoncé il y a un an une augmentation de 8,1 p. 100. Or nous avons été conduit progressivement à la réviser en hausse, et même en très forte hausse. La croissance en volume des exportations françaises en 1972 atteindra 12,9 p. 100.

Comment ce résultat s'explique-t-il ?

Il tient à deux phénomènes : l'un de caractère international, dont nous avons bénéficié ; mais aussi un phénomène propre à la France.

Le phénomène de caractère international, c'est que le mouvement du commerce mondial a fortement dépassé en 1971 et en 1972 le pronostic. Il est en effet très frappant d'observer qu'au cours de ces années 1971-1972 où s'est produit un ralentissement économique dans le monde, où la plupart de nos partenaires ont révisé leurs objectifs de croissance en baisse, où le système des paiements internationaux a été désorganisé, la croissance du commerce international a cependant été exceptionnellement forte. On peut d'ailleurs l'apercevoir si l'on considère le rapport entre la croissance des importations et la croissance du produit intérieur brut de nos partenaires.

Normalement, dans une période de ralentissement de l'économie mondiale, ce rapport aurait dû diminuer : lorsque la croissance économique se ralentit, les achats à l'étranger se ralentissent plus encore.

Or, si ce phénomène a été constaté en 1970-1971, en 1972, c'est l'inverse qui s'est produit : malgré la poursuite du ralentissement économique mondial, l'élasticité des importations de nos partenaires par rapport à leur production s'est brusquement relevée.

Un tel phénomène a été également observé en France. Il faut noter que, au cours de la période 1958-1968, par exemple, l'élasticité de nos importations par rapport à notre production s'est révélée assez stationnaire — environ 1,6 p. 100 — et qu'au contraire, en 1972, elle s'est brusquement élevée à 2,2 p. 100.

Il y a donc là une réaction de l'économie mondiale se traduisant par un fort mouvement des échanges. Mais il y a aussi des résultats propres à la France.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la part détenue par les produits français sur les marchés de nos principaux acheteurs a sensiblement augmenté en 1971-1972. Les chiffres de 1971 sont publics, mais nous venons d'avoir connaissance des chiffres du premier semestre de 1972, qui témoignent d'un gain très important de parts de marchés étrangers détenues par les produits français.

C'est ainsi que nos exportations vers l'union économique belgo-luxembourgeoise ont représenté pour la première fois, au cours du premier semestre 1972, 20 p. 100 des importations de cette zone alors qu'elles n'atteignaient encore que 18 p. 100 l'année dernière. En ce qui concerne l'Italie, notre part de marché s'élève maintenant à 15,7 p. 100 contre 13,8 p. 100 l'année dernière ; avec l'Allemagne fédérale, elle atteint désormais 14,7 p. 100 contre 13 p. 100 l'année dernière, ce qui confirme et consolide notre place de premier fournisseur de ce pays.

Dans nos perspectives pour 1973, nous tenons compte mais d'une manière prudente de ces évolutions : le taux de croissance de 11,2 p. 100 des exportations retenu dans le projet de budget ne suppose pas, car telle n'est pas la tendance actuelle, que nos parts de marché continuent à progresser aussi rapidement qu'à l'heure présente.

Donc en 1972, croissance forte due à l'exportation et pour 1973, hypothèse forte de croissance de nos exportations.

Le deuxième élément, c'est l'investissement productif, pour lequel il faut distinguer les entreprises publiques et les entreprises privées.

Pour les entreprises publiques, la croissance de l'investissement productif a été en 1972 de 3,9 p. 100 en volume. Nous prévoyons qu'elle sera de 3,3 p. 100 en volume pour 1973. Ce pourcentage peut paraître modéré, mais, dans l'ensemble des entreprises publiques, il y a des secteurs qui, pour des raisons historiques — je pense, en particulier, aux charbonnages — ont été conduits à ralentir leurs efforts d'investissement, et le chiffre que j'indique est une moyenne.

Mais l'élément sur lequel on s'arrête et pour lequel on est conduit à faire des hypothèses, c'est le niveau des investissements productifs privés.

Dans le projet de budget pour 1972 nous avions fait l'hypothèse d'une croissance de l'investissement productif privé de 6,4 p. 100. Nous avons été conduits, là aussi, à réviser ce chiffre en sensible hausse.

Les investissements productifs privés devraient augmenter cette année d'environ 7,7 p. 100 en volume. Ce chiffre se décompose de la manière suivante : les investissements productifs de l'industrie augmentent de 5 p. 100 en volume, et ceux du secteur non industriel — services, commerces, transports — de 10 p. 100 en volume. Le taux d'accroissement de l'investissement industriel — 5 p. 100 — peut paraître, lui aussi, à quelques-uns qui l'entendent citer pour la première fois, modéré. Mais nous parlons là d'une dérivée seconde, puisqu'il s'agit du taux de croissance du flux annuel d'investissement, qui est lui-même un accroissement du stock d'équipement.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle le taux de formation de l'équipement productif en France est particulièrement élevé. A cet égard, le chiffre qui peut le mieux décrire cette formation de l'outil productif français est le rapport entre l'investissement productif et la valeur ajoutée des entreprises, c'est-à-dire la part de leur production que les entreprises consacrent à l'investissement.

Durant les années soixante, cette part est restée stable, au voisinage de 19 p. 100. Elle s'est élevée régulièrement, pour atteindre 21 p. 100 en 1970, 22 p. 100 en 1971 et, en 1972 et 1973, ce chiffre sera lui-même dépassé.

Quelle perspective avons-nous retenue pour l'année prochaine ? Celle d'une croissance encore forte des investissements productifs et notre évaluation est de 7,4 p. 100, soit un point de plus que notre prévision de l'année dernière.

Qu'est-ce qui permet de croire à cette forte croissance des investissements productifs ? C'est d'une part l'existence d'une forte demande intérieure et extérieure, d'autre part le fait que, devant l'augmentation de leurs charges et de leurs coûts de production, les entreprises sont conduites à faire d'importants investissements de productivité et c'est enfin, en raison de la politique de financement que nous avons suivie, la relative facilité actuelle du financement de l'investissement dans notre pays. Nous avons donc retenu la perspective d'un taux d'investissement productif élevé pour 1973.

Cette croissance, supérieure à la prévision, a naturellement retenti sur la situation de l'emploi. En ce domaine, où en sommes-nous ?

Je parlerai d'abord des offres et des demandes d'emploi, puisque nous venons de connaître les chiffres du mois de septembre.

Entre le 30 juin et le 30 septembre, le nombre des demandes d'emploi a augmenté de 16.000, soit bien moins que ce que certains redoutaient en cette période d'arrivée sur le marché de l'emploi de la génération sortie de l'école ou de l'université au printemps.

Mais un autre élément est plus significatif, c'est la différence entre le nombre des demandes d'emploi et le nombre des offres d'emploi en fin de mois ; le nombre des offres a augmenté beaucoup plus vite que celui des demandes de telle sorte que l'écart entre les deux diminue. Il était de 219.000 à la fin du mois de juin ; il n'était plus que de 207.000 à la fin du mois de septembre.

En ce qui concerne le nombre de chômeurs indemnisés, les statistiques font apparaître, depuis le 31 décembre dernier, non pas une augmentation mais une diminution de 2.500 personnes.

Pour être tout à fait objectif sur ce point, il faut tenir compte du fait que l'entrée en vigueur de certains dispositifs de préretraite a conduit environ 19.000 travailleurs à ne plus être comptés dans l'ensemble des chômeurs indemnisés. Même

si l'on ne tient pas compte de ce fait, l'augmentation du nombre des chômeurs assistés durant les neuf derniers mois, aura donc été de 16.500, chiffre qu'il convient évidemment d'opposer à la prévision d'un accroissement de 50.000 à 100.000 !

Si l'on a observé un taux de croissance supérieur à la prévision, nous avons constaté également, vous le savez, une augmentation des prix elle-même sensiblement supérieure à la prévision. En 1972, l'augmentation des prix à la consommation en France sera au moins égale et sans doute légèrement supérieure à celle de l'année dernière. J'aurai tout à l'heure l'occasion de revenir en détail sur ce problème.

Cette hausse des prix peut s'analyser ainsi : une augmentation des prix industriels qui est actuellement de l'ordre de 4 p. 100 par an, et une augmentation, plus forte et de l'ordre de 6 à 7 p. 100, des prix alimentaires et des services.

Quelles sont les caractéristiques de cette hausse des prix ?

Elle ne s'explique pas par une pression de la demande car il existe encore à l'heure actuelle, dans l'économie française, des marges de capacités de production.

D'autre part, elle s'observe dans des proportions comparables chez nos partenaires européens et nous nous situons non pas en tête mais plutôt en queue — ce qui est d'ailleurs une faible consolation — du peloton de la hausse.

Enfin, cette hausse des prix s'accompagne d'une hausse des coûts de production dont on retrouve l'expression dans l'augmentation des rémunérations et des salaires. Je dis bien « rémunérations et salaires » car il importe d'éviter, dans cette analyse, de tomber dans le piège dialectique qui consiste à ne se réferer qu'aux seuls salariés, et aux salariés les plus modestes, comme si c'était sur eux qu'on voulait faire peser la responsabilité de l'inflation. Il faut prendre la masse générale des rémunérations de toute nature.

L'augmentation, dans ce domaine aussi, a été nettement supérieure à la prévision et elle sera plus élevée qu'en 1971. L'élévation du taux de salaire horaire avait été de 10,7 p. 100 en 1971. Cette hausse très importante sera sans doute dépassée en 1972 : notre prévision est de 11,2 p. 100 pour l'année.

A l'évidence, pour étudier ce phénomène, il faut envisager dans une même perspective l'augmentation des prix et celle des rémunérations.

Quelles sont alors, compte tenu de ces éléments, nos perspectives économiques pour 1973 ? Nous prévoyons une forte croissance réalisée dans l'équilibre extérieur. Cette croissance présente plusieurs traits caractéristiques.

D'abord, celui d'être spontanée.

Je veux dire par là que ce sont les forces spontanées de l'économie telles que la consommation, l'exportation, l'investissement qui organisent la croissance, et qu'il n'y a donc pas lieu de prévoir une impulsion particulière, d'origine budgétaire ou monétaire.

Seconde caractéristique, cette croissance s'accompagnera du maintien d'une situation relativement équilibrée des entreprises. Dans le document annexe au rapport économique et financier, nous avons publié un certain nombre de ratios qui décrivent la situation financière de l'ensemble des entreprises. J'en retiendrai deux qui me paraissent les plus importants.

Le premier est le rapport entre le résultat brut d'exploitation des entreprises et leur valeur ajoutée : ce rapport restera en 1973 à un niveau voisin de celui de 1972.

Le deuxième est le taux d'autofinancement. S'il a légèrement diminué en 1971 et en 1972 du fait de la très forte augmentation des investissements, ce taux devrait remonter légèrement en 1973.

Enfin, troisième caractéristique, cette croissance se poursuivra dans l'équilibre extérieur. Le taux de couverture de nos importations par nos exportations n'a pas cessé de s'accroître au cours des dernières années : il était de 104 p. 100 en 1971, il sera de 104,8 p. 100 en 1972 ; d'après nos prévisions actuelles, il sera supérieur à 105 p. 100 en 1973. D'ailleurs ces résultats apparaissent dans le solde des transactions courantes de la France vis-à-vis de l'étranger d'après notre budget économique, qui dégagera en 1973, pour la première fois depuis 1965, un léger excédent.

Voilà, mesdames, messieurs, la description de la trajectoire économique des années 1972 et 1973. Mais je crois qu'elle n'est pas suffisante et qu'il faut la compléter par le rappel du chemin parcouru, c'est-à-dire la transformation de l'économie française entre 1969 et 1973. Cette transformation est, à l'heure actuelle, insuffisamment et mal connue. J'en vois la preuve dans le fait que nombre des raisonnements qui sont faits à propos de l'économie française et des solutions qui sont proposées ici ou là, et sur lesquels vous vous êtes expliqué tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, ignorent délibérément la réalité française contemporaine. Car l'économie française est devenue

l'économie d'un pays avancé, et je vais en apporter tout à l'heure quelques preuves. L'économie d'un pays avancé ne s'administre pas, ne se conduit pas comme on pouvait encore administrer ou conduire l'économie française il y a trente ou quarante ans.

Telle solution qui peut apparaître à un examen superficiel comme relativement tentante ou séduisante serait en fait destructrice et absurde dès lors que l'on tenterait de l'appliquer à une économie avancée. Or, en quatre ans, l'économie française a changé. Elle a changé dans ses dimensions, dans ses structures et dans ses comportements.

Elle a d'abord changé dans ses dimensions. Il faut savoir que sur la période de quatre ans que nous venons de traverser, la production française a augmenté de plus d'un quart en quantités physiques et que, si nos prévisions se réalisent pour 1973, sur cette période de cinq ans, elle aura augmenté de plus d'un tiers.

Si l'on compare le taux de croissance de la France à celui des autres pays depuis 1968 — je cite volontiers ces chiffres à tous ceux qui se réjouissent de produire des statistiques dans lesquelles la France fait figure de lanterne rouge — on observe pour l'Allemagne fédérale une croissance de 19 p. 100 ; de 15 p. 100 pour l'Italie ; de 10 p. 100 pour les Etats-Unis et de 8 p. 100 pour la Grande-Bretagne. Ainsi, pendant cette période de quatre ans, la France s'est détachée par sa croissance de l'ensemble du peloton des nations industrielles. Elle a changé dans ses dimensions grâce à la croissance. Elle a également changé dans ses dimensions sur la scène internationale. Le volume de nos exportations vers l'étranger — ce sont aussi des chiffres que chacun peut connaître et qui figurent dans les documents qui vous ont été distribués — était en 1972, par rapport à 1968, à l'indice 179 et si nous atteignons nos objectifs de l'année prochaine nous serons à l'indice 201. C'est dire qu'au cours de cette législature le montant physique des exportations françaises aura doublé.

J'ai signalé dans une autre enceinte des chiffres qui méritent de retenir l'attention quand on pense à l'idée que nous avons de nos capacités économiques : pour le premier semestre 1972, les exportations françaises ont été, pour la première fois dans notre histoire économique, supérieures à celles de la Grande-Bretagne, et pour la première fois, depuis 1968, supérieures à celles du Japon.

Une économie qui change dans ses dimensions : cela se vérifie également dans le domaine de l'emploi. Vous avez traité, dans votre rapport, monsieur le rapporteur général, du problème de l'emploi.

Là aussi, il faut prendre la perspective. En 1962, la population active de la France était inférieure à celle de 1901. On peut prendre ainsi la mesure de notre croissance économique, de notre rayonnement et de notre influence dans le monde pendant cette période de soixante ans. Sans doute les causes sont-elles diverses et certaines liées aux drames de notre histoire nationale. Toutefois, les faits sont là : en 1962 moins de Français étaient au travail qu'en 1901.

Au cours de la période 1962-1968, notre population active a commencé à s'accroître fortement : elle a augmenté de 1,2 million en six ans et au cours des quatre dernières années elle a continué à augmenter d'environ un million de personnes. Pendant les trois dernières années, d'après les dernières statistiques dont nous disposons, la France a créé 1.150.000 emplois salariés. Cela ne décrit pas la totalité du problème de l'emploi car, dans le même temps, il y avait une réduction des emplois dans d'autres professions, mais pour la première fois notre population active atteint 21.300.000 personnes au travail.

Enfin, ce changement de dimensions, on le retrouve dans le niveau de vie des Français car au cours de la même période, le niveau de vie des Français exprimé en termes physiques a augmenté d'un quart et on le retrouve dans des indices qui ne peuvent pas être discutés puisque ce sont des indices de la consommation en volume. Cette consommation en volume a crû d'un peu plus de 25 p. 100 sur la période des quatre dernières années. Il y a là aussi une recherche personnelle que j'ai faite et dont le résultat m'a à la fois surpris et frappé : regardant les statistiques internationales, j'ai voulu savoir comment le niveau de vie des Français avait évolué par rapport à celui des autres. En 1961, le niveau de vie moyen d'un Français était inférieur de 10 p. 100 au niveau de vie moyen d'un Britannique et en 1972 le niveau de vie moyen d'un Français sera supérieur de 25 p. 100 à celui d'un Britannique. Voilà la transformation qui aura été réalisée au cours de cette période. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne. — Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Vous aurez l'occasion d'ironiser au cours de vos interventions ultérieures sur les conditions de gouvernement des économies britannique et française au cours de cette période. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Changement de dimensions, mais aussi changement de structures. Là aussi, je souhaite que les raisonnements que nous faisons et qui alimentent nos débats sur l'économie française tiennent compte de ces changements de structures.

D'abord un changement fondamental : l'économie française est une économie ouverte sur l'extérieur. La France qui avait été traditionnellement un pays replié sur lui-même, hérissé de barrières tarifaires, douanières, contingentaires, est actuellement largement ouverte sur l'extérieur. C'est probablement à la fois la transformation la plus profonde qu'elle ait subie et la cause de beaucoup des progrès qu'elle a accomplis.

Alors qu'en 1968 encore, la part du commerce extérieur par rapport à la production intérieure brute française était de 11,7 p. 100, en 1973, si nos objectifs sont atteints, la part du commerce extérieur dans l'activité économique sera de 13,9 p. 100 et un tiers de notre production industrielle sera exportée, ce qui veut dire que pour un travailleur de l'industrie, qu'il soit salarié, cadre ou dirigeant, entre le lundi matin et l'heure où je parle, il travaille exclusivement pour l'exportation. Cela incite à traiter avec beaucoup d'attention et de sérieux le problème de la compétitivité de notre économie vis-à-vis de l'extérieur. En même temps, la nature de nos exportations s'est profondément transformée.

Comme l'a rappelé M. le président de la commission des finances, la France était traditionnellement, au point de vue du commerce extérieur, un pays qui exportait des matières brutes ou semi-transformées et qui importait des produits transformés, c'est-à-dire du travail. Or, actuellement, notre commerce extérieur a une tout autre structure.

En ce qui concerne les produits industriels de consommation, nous sommes maintenant excédentaires à concurrence de 50 p. 100 du montant de nos échanges. En ce qui concerne les biens d'équipement, pour lesquels la France était toujours déficitaire, nous avons, pour la première fois de notre histoire, atteint l'équilibre en 1971.

Cet équilibre n'a pas été le fruit du hasard. Il a été le fruit des très longs efforts de tous ceux qui se sont préoccupés de promouvoir nos exportations de biens d'équipement et qui ont développé notre coopération avec les pays socialistes, grands acheteurs de biens d'équipement, ce qui explique tous les voyages que nous avons effectués et les contacts nombreux que nous avons eus avec les dirigeants de ces pays, ce qui explique également notre effort de prospection de l'Amérique latine, où subsistent actuellement de grands pays qui cherchent à s'équiper et auxquels nous avons apporté notre concours.

Force est donc de constater que notre économie est désormais ouverte sur l'extérieur grâce à un changement de structures de notre appareil de production agricole, de celui de notre production industrielle et de celui de notre distribution.

Je n'entrerai pas dans le détail ; chacun de vous, mesdames, messieurs, connaît les profondes mutations, les améliorations des conditions de gestion et des structures qui sont partout entreprises dans ces trois secteurs. Je ne parlerai pas maintenant du problème de l'inflation ; j'y consacrerai mon développement suivant. Je traiterai du changement des structures financières de l'économie française. Car vous devez savoir qu'il n'y a pas actuellement et qu'il ne peut pas y avoir d'économie avancée sans un système moderne d'institutions monétaires et financières. Or nous avons dans ce domaine un très grand retard à rattraper.

Des changements profonds sont intervenus, notamment la modification des rapports existant entre la Banque de France et les autres banques. Depuis l'Empire, ces rapports étaient régis par la loi du réescompte. Pour la première fois, en janvier 1971, le taux du marché monétaire est passé en-dessous du taux d'escompte ; il devenait ainsi plus intéressant pour les banques de s'approvisionner auprès du marché monétaire que de recourir à l'ancien système rigide et paperassier de l'escompte.

En février 1971, nous avons créé le système des réserves sur les crédits, moyen moderne de régulation de la masse monétaire. Je reviendrai tout à l'heure sur leur emploi.

En ce qui concerne les institutions financières de notre économie, nous avons poursuivi, comme vous le savez, la déspecialisation du système bancaire. Nous avons réformé le régime des placements des compagnies d'assurances. Nous avons développé l'institution des S. I. C. A. V. Nous avons réorganisé la pratique des offres publiques d'achat, puis créé avec l'approbation législative, la possibilité pour les entreprises d'offrir des actions optionnelles à leurs personnels. Enfin, nous avons renforcé la nécessaire et salutaire action de la commission des opérations de bourse et décidé, en juillet dernier, de créer une

double cllé financière, l'une à Paris, l'autre dans la région parisienne, pour regrouper l'ensemble des activités de ce secteur.

L'ampleur de la transformation de notre appareil de financement peut être illustrée, je crois, par un chiffre auquel les élus et les administrateurs locaux que vous êtes le plus souvent seront sensibles.

A l'heure actuelle, nous nous préoccupons d'assurer pour 1973 l'équilibre des ressources et des emplois à long terme de l'économie française. Désormais la masse correspondante est de 85 milliards de francs. Parallèlement au budget dont nous parlons, existe donc un demi-budget comprenant les financements à long terme de notre économie. Pour bien réaliser l'importance de cette transformation, il faut savoir qu'en 1970 ces financements représentaient 40 milliards de francs. Ils sont donc passés de 40 à 85 milliards !

Que sont ces financements à long terme ? Je le précise pour venir au secours de M. le rapporteur — bien que son talent n'en ait nul besoin — et lui donner des arguments supplémentaires contre telle ou telle proposition de l'opposition. Lorsqu'on parle de l'épargne et des ressources à long terme en France, on a très souvent l'idée simple, démagogique et inexacte qu'il s'agit d'une épargne s'acheminant plus ou moins vers des emplois privilégiés, exclusivement industriels. Quelle est la réalité ? Sur les 85 milliards de francs dont je parlais tout à l'heure, 30,5 milliards de francs iront au logement, 20,5 milliards de francs aux investissements collectifs de l'Etat ou des collectivités locales, 18,5 milliards de francs aux investissements de l'industrie et du commerce, 7 milliards de francs aux investissements des entreprises nationales.

Donc, lorsqu'on parle de l'épargne avec légèreté, par là-même on parle aussi avec légèreté du logement, des investissements collectifs nationaux et des collectivités nationales, puis de l'industrie et des entreprises nationales.

Quant au financement de ces investissements, il est frappant de constater que sur les 30,5 milliards de francs consacrés au logement, la caisse des dépôts et consignations, à elle seule, en fournit le tiers et les deux tiers du montant total des investissements des collectivités locales. Son sort doit donc être apprécié, personne ne me contredira, avec beaucoup de discernement et de soin.

En ce qui concerne le rôle du marché financier, désormais les investissements industriels français, qu'il s'agisse des entreprises privées ou des entreprises nationales pour lesquelles le chiffre est exactement le même, sont financés pour les deux tiers par le marché financier.

Il faut savoir aussi que ce même marché financier finance désormais le tiers des investissements collectifs nationaux ou locaux.

Telle est la transformation de nos structures financières.

Autre transformation de structure : désormais la France est un pays capable d'investir à l'extérieur.

Vous vous souvenez de ce qu'était, par la force des choses et des circonstances, notre réglementation en cette matière et quelles étaient les suggestions qui nous étaient présentées par les rapporteurs successifs du commerce extérieur afin de permettre à la France d'exporter et d'investir à l'extérieur. Or, en 1972, il est vraisemblable que les investissements nets français à l'extérieur seront trois ou quatre fois supérieurs au montant réalisé en 1971.

Parmi ces changements de structure, un des plus importants est celui qui affecte la conscience des problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans le budget qui vous est présenté, les moyens mis à la disposition de l'Agence nationale pour l'emploi lui permettront de couvrir désormais 79 départements intéressant 90 p. 100 de la population française. Actuellement, les placements effectués par l'Agence nationale pour l'emploi s'effectuent au rythme de 50.000 par mois.

Tout aussi importante est la décision prise par le Parlement en votant la loi sur la formation professionnelle et l'éducation permanente. Dans le budget qui vous est présenté, nous maintenons au taux de 0,80 p. 100 la cotisation affectée à cette organisation de formation permanente. Mais il faut savoir que ce chiffre n'a été maintenu qu'en raison du rythme de démarrage de cette formation et que, bien entendu, les objectifs tracés par la loi resteront notre règle pour les années à venir.

Une autre transformation de l'économie française que je voudrais citer concerne la participation. Les chiffres à cet égard sont particulièrement frappants : sur les cinq millions de personnes susceptibles d'être intéressées par les régimes de participation, quatre millions sont désormais couvertes par les accords de participation et trois millions auront reçu en 1972 des attri-

butions à ce titre. La charge budgétaire de la participation atteindra pour l'Etat le montant de deux milliards de francs en 1973. C'est dans cette même perspective que s'inscrivent les projets de loi que vous connaissez, relatifs à l'introduction de l'actionnariat du personnel dans les banques et dans les assurances.

Changement de dimensions, changement de structures, mais aussi changement de comportements, et c'est ce que les élus de la nation doivent connaître avec un soin particulier puisqu'ils expriment les comportements modernes de la société française. Quels sont ces changements de comportements ?

D'abord, un changement du comportement d'épargne. Alors que, traditionnellement déçue par les expériences monétaires, la France connaissait dans les années 1960 et même jusqu'en 1968 un taux d'épargne modéré puisqu'il était de 15,7 p. 100 en moyenne, un net changement est intervenu depuis lors, et le taux d'épargne s'est établi à 17 p. 100 au cours des dernières années, c'est-à-dire à un niveau record.

Ensuite, un changement de comportement de la société française vis-à-vis de l'investissement. Et à la veille du jour où je devais rencontrer le président Mendès-France dans un débat télévisé, malheureusement rendu impossible par l'ennui de santé qu'il vient d'éprouver, je ne peux m'empêcher de penser à l'enseignement qu'il nous donnait, voilà déjà un certain temps, à l'Ecole nationale d'administration, en insistant sur l'objectif fondamental que devait constituer pour la France une augmentation de son taux d'investissement.

Or ce taux — c'est-à-dire le rapport entre la formation brute de capital fixe et la totalité de notre production nationale — a été de 24 p. 100 jusqu'en 1968. Il atteint actuellement 29 p. 100 ; par comparaison avec la moyenne de la période précédente, nous investissons 50 milliards de francs de plus par an.

La France se situe actuellement, vous le savez, en tête de tous les pays industrialisés, à l'exception du Japon, avec ce taux particulièrement élevé d'investissement.

Le dernier changement de comportement que j'évoquerai est le réalisme avec lequel désormais les Français participent au débat économique et social, le souci qu'ils ont de voir poser en termes exacts, objectifs et mesurés les problèmes contemporains de leur vie économique ou de leur avenir social. C'est dans la perspective de ce réalisme de l'opinion française que je voudrais aborder la troisième phase de mes explications, c'est-à-dire ma réflexion sur le problème de l'inflation tel qu'il se pose à nous.

En effet, dans la description que je vous ai faite de la trajectoire économique française de 1972 et de 1973, la seule tache d'ombre, la seule zone de préoccupation porte exclusivement sur l'inflation.

Quelle est la nature de cette inflation ? Comment se manifeste-t-elle en France ? C'est ce que je voudrais essayer de déterminer avant de répondre aux deux questions qu'on peut poser et que d'ailleurs, en filigrane, vous m'avez posées. Un ralentissement de la demande en France permettrait-il d'obtenir un ralentissement de la hausse des prix ? L'augmentation de la masse monétaire est-elle ou non responsable de la hausse des prix ?

D'abord la nature de l'inflation. Vous avez dit que vous ne vouliez pas entrer dans des débats d'école. Vous me permettez de le faire un instant, car je crois qu'ils ont une certaine valeur démonstrative et éducative.

L'inflation, au lendemain de la dernière guerre, était essentiellement une inflation par la demande. On considérait qu'il y avait inflation lorsque, en face de la demande qui s'exprimait, la production n'était pas capable de fournir les quantités de biens suffisantes pour la satisfaire.

C'était tellement le sentiment de tous que cette notion de l'inflation est restée fortement ancrée dans les esprits, constituant presque une définition du phénomène. Devant une inflation de cette nature, les économistes ont cherché à dégager des solutions.

Quel était leur raisonnement ? S'appuyant sur la courbe qui lie l'évolution des salaires à celle du chômage, ils ont constaté que lorsque le taux de chômage augmentait le taux de croissance des salaires devenait plus faible. Il s'agissait donc de rechercher un équilibre entre ces deux éléments, duquel on pouvait attendre un effet sur le taux de la hausse des prix. Le débat pouvait être illustré par la question suivante : Vaut-il mieux x p. 100 de hausse des prix en moins ou y p. 100 de taux de chômage en moins ?

Cette vision est aujourd'hui complètement dépassée. On ne doit pas et on ne peut pas poser le problème de l'inflation en ces termes. On s'est en effet aperçu depuis une dizaine d'années qu'à côté de l'inflation par la demande il y avait une espèce d'inflation autonome par les coûts, et qu'il se développait à

l'intérieur de l'économie, sans que les grands équilibres ne soient modifiés, un certain nombre de phénomènes, de comportements, de décisions qui entraînaient une augmentation des coûts de production et des prix, même en l'absence de toute pression supplémentaire de la demande.

Ces deux types d'inflation ne doivent évidemment pas être traités de la même manière. Lorsqu'il s'agissait d'une inflation par la demande, on s'efforçait de comprimer celle-ci par une politique budgétaire qui diminuait les dépenses et augmentait les recettes, par une politique monétaire qui comprimait les crédits. S'agissant d'une inflation autonome par les coûts, il convient de déterminer la nature du mal, de l'attaquer à sa racine, c'est-à-dire d'examiner les moyens permettant de ralentir l'augmentation des coûts de production.

Quelle est en ce moment la nature de l'inflation française ? Comment se présente-t-elle ?

J'ai dit tout à l'heure qu'elle était forte : la hausse des prix cette année atteindra et sans doute dépassera celle de l'an dernier. C'est aussi une inflation de caractère européen. En témoignent les chiffres concernant le mois de septembre. Ceux des autres pays européens sont déjà connus, ceux de notre pays ne le sont pas encore, mais ils peuvent être évalués à partir de sondages. Ceux-ci font apparaître que la hausse des prix au mois de septembre comme au mois d'octobre, se poursuivra sans doute sur la trajectoire du mois précédent. La hausse en Allemagne fédérale, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, aura été ou sera, au mois de septembre, supérieure à la nôtre — ce n'est pas un motif de satisfaction, mais une constatation.

C'est enfin une inflation qui s'accompagne, manifestement, chacun le sait, d'une hausse des coûts de production. Cette inflation comprend deux éléments : la hausse des prix industriels, de l'ordre de 4 p. 100 par an, et la hausse des prix alimentaires et des services, de l'ordre de 7 p. 100 par an. Et l'on comprend que l'opinion publique ressent profondément ce phénomène, puisque la hausse des prix est d'autant plus forte qu'elle porte sur des produits achetés quotidiennement.

Il est très difficile de demander à la ménagère qui fait ses provisions chaque matin d'établir une sorte de moyenne intellectuelle en lui disant : « C'est vrai, le prix des produits quotidiens a augmenté de 7,5 p. 100, mais celui des produits que vous achetez une ou deux fois dans l'année, et même moins fréquemment, a progressé beaucoup moins ! » Il est pourtant certain que les prix des produits électroménagers ou des pneus ont augmenté dans une proportion plus faible que ceux des produits alimentaires.

C'est donc une inflation qui est très particulièrement ressentie. C'est pourquoi il faut, un instant, pénétrer la nature du phénomène de la hausse des prix alimentaires.

Je suis très frappé, je le dis très simplement, de la rapidité avec laquelle les jugements sont portés, les solutions présentées — nous en aurons sans doute quelques exemples dans la suite du débat — sur un phénomène aussi complexe, aussi vaste et où autant d'intérêts et de situations se trouvent mêlés.

Les produits alimentaires ne peuvent s'identifier aux produits agricoles. Il faut savoir que la production agricole représente approximativement 7 p. 100 de la production intérieure brute française. Une augmentation des prix limitée à cette seule partie de la production ne devrait donc pas normalement être ressentie comme l'est actuellement la hausse des prix alimentaires.

Comment expliquer cette situation ? C'est qu'à côté de la production agricole brute, il y a des importations de produits et des processus de transformation des produits bruts.

Les comptes de l'agriculture font apparaître que, pour un produit agricole vendu en l'état, tels les fruits et légumes, les œufs, les volailles, la viande, la part du prix qui revient au producteur est de 53 p. 100, la part de la distribution représentant 47 p. 100.

Si l'on prend le cas des produits agricoles transformés par les industries agricoles et alimentaires, la part qui revient au producteur est d'un tiers, celle que se partagent transformateurs et distributeurs atteignant les deux tiers.

Et j'indique donc par là qu'il ne faut pas confondre prix agricoles à la production et prix alimentaires.

M. Raymond Triboulet. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Comment ont évolué les prix agricoles à la production en France au cours des dernières années ?

L'augmentation s'est révélée modérée dans la période de 1962 à 1968, puisque, sur ces cinq ans, elle a été d'environ 6 p. 100. En revanche, elle a été très forte depuis 1969 : 18 p. 100.

Et cette augmentation est très supérieure à celle de nos partenaires européens, qui est en moyenne de 8 p. 100.

M. Raymond Triboulet. C'est l'effet de la dévaluation!

M. le ministre de l'économie et des finances. L'explication est très simple — M. Triboulet me l'a soufflée — c'est le résultat des changements de parité monétaire au cours de la période considérée.

Il faut donc se rendre compte que l'évolution des prix à la production français au cours des trois dernières années, résulte pour partie des événements monétaires.

C'est pourquoi on peut considérer que ces prix vont désormais suivre une courbe parallèle à celle de nos partenaires européens.

C'est précisément ce qui s'observe depuis le début de 1972 et qui fait que le problème des prix se pose maintenant à l'échelle de la Communauté et non plus à l'échelle de la France.

Le deuxième point à examiner est celui de savoir si le commerce amplifie ou non la hausse des prix à la production agricole.

Là aussi, il faut se méfier des idées reçues. Je suis persuadé que si l'on posait aussi simplement la question, tout le monde répondrait : « Oui, c'est une évidence ! »

Or l'observation montre que lorsque la hausse des prix agricoles à la production est modérée, en général le commerce l'amplifie légèrement, mais que, en revanche, lorsque la hausse des prix à la production est forte — ce qui est le cas depuis trois ans — la distribution la freine plus qu'elle ne l'amplifie en comprimant ses marges calculées sur des prix eux-mêmes en forte augmentation. Aussi serait-il inexact de croire que l'accélération de la hausse soit due actuellement à un élargissement des marges de commercialisation au détail.

La troisième remarque, fondamentale parce qu'elle est susceptible de nous conduire à une autre orientation ou à une autre conception de la politique agricole, est la suivante : si l'on observe l'évolution des prix agricoles et celle du niveau général des prix sur une longue période, on s'aperçoit que ces deux courbes coïncident très exactement. En dépit de la forte hausse des prix agricoles à la production, le revenu des agriculteurs ne profite pratiquement pas d'un effet de rattrapage sensible. En fait, il y a bien un rattrapage instantané et dans une première phase les agriculteurs prennent de l'avance; mais dans un second temps le niveau général des prix rejoint celui des prix agricoles, effaçant ainsi le rattrapage.

Ce mécanisme n'est pas mystérieux et on peut le démontrer. Il tient sans doute à la liaison qui s'établit entre les prix agricoles et les prix alimentaires puis les salaires, les coûts de production et les prix. En définitive, la constatation s'impose : en France il existe un quasi-parallélisme entre l'évolution des prix à la production et l'évolution du niveau général des prix, de sorte que pour améliorer le revenu des agriculteurs, on pourrait songer à une technique différente de celle qui était traditionnellement mise en œuvre par la voie des prix.

Je vais maintenant répondre aux deux questions que je m'étais posées devant vous.

Je crois que la France se trouve, ainsi que ses partenaires européens, dans une situation où un ralentissement de la demande n'aurait pas entraîné un ralentissement appréciable de la hausse des prix, et donc qu'il ne convenait pas de procéder en 1971 ou au début de 1972 à un freinage de la demande. Nous n'avons à cet égard à éprouver ni regrets ni remords.

Pourquoi ? D'abord, l'expérience des autres nous renseigne. Dans les pays qui ont pratiqué un freinage de la demande, en particulier chez nos voisins d'outre-Manche, l'existence d'un très fort chômage, d'une conjoncture économique déprimée n'a pas empêché la poursuite d'une hausse des prix souvent supérieure à la nôtre.

Quel aurait dû être le freinage de la demande permettant un changement de comportement dans la fixation du niveau des rémunérations alors que, par ailleurs, l'évolution des prix alimentaires restait un phénomène autonome poursuivant sa propre évolution ?

Il suffit, me semble-t-il, d'évoquer ces hypothèses pour s'apercevoir de l'inutilité d'un tel sacrifice.

Mais cette affirmation doit être assortie de deux nuances. D'une part, le raisonnement est vrai partout où n'existe pas un excès de la demande ou une insuffisance de l'offre, comme par exemple le secteur de la viande.

D'autre part, une telle affirmation est valable pour le passé. Mais il faut veiller à ce que l'inflation par la demande — absente à l'heure actuelle en France — n'apparaisse pas brusquement dès lors que l'inflation par les coûts aurait atteint un certain niveau. Ce que nous risquons, c'est de voir notre équilibre éco-

nomique, construit sur une épargne forte, se trouver tout à coup rompu par la transformation de cette épargne en demande supplémentaire. Nous nous trouverions alors effectivement placés dans une situation d'inflation par la demande. D'où la nécessité de mener une politique de précautions à cet égard.

Et puisque la cause ne peut se trouver dans l'excès de la demande, ne peut-elle être recherchée dans la croissance excessive de notre masse monétaire ? C'est, en effet, une mode de le penser, de le dire et de l'écrire. Mais je crois qu'il faut réfléchir avant de se prononcer et je doute même qu'on puisse trancher d'une façon absolue.

Je ne vous cache pas que j'éprouve un certain étonnement personnel à m'entendre recommander, avec parfois tant d'ardeur, un ralentissement de la croissance de la masse monétaire. En effet, de quoi s'agit-il ? Il s'agit, en fait, de l'encadrement du crédit. Or nous avons pratiqué, j'ai pratiqué, en 1969 et en 1970, une politique d'encadrement du crédit et je ne garde pas le souvenir — peut-être ma mémoire me trahit-elle ? — d'avoir recueilli partout des encouragements à poursuivre, à aller plus loin ! (Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.) Cela mérite donc réflexion.

Il est vrai que la masse monétaire française a beaucoup augmenté au cours de la période récente. Les chiffres les plus caractéristiques sont les suivants : la masse monétaire proprement dite s'accroît, à l'heure actuelle, selon un rythme annuel de l'ordre de 19 p. 100 ; les crédits à l'économie augmentent de leur côté plus vite encore, bien qu'ils marquent, semble-t-il, une certaine tendance au ralentissement. Le rythme d'accroissement est ici de 22 à 23 p. 100 ; la progression est donc très forte.

Devant cette double progression de la masse monétaire et des crédits, on est tenté de conclure : « Naturellement, une telle augmentation des moyens de paiement se répercute aussitôt sur la hausse des prix. » En effet, nous sommes encore imprégnés de la vieille théorie quantitative de la monnaie, suivant laquelle un accroissement de la quantité de monnaie entraînerait, de manière mécanique, une hausse des prix bien plus qu'un accroissement du volume de la production.

Bien qu'une théorie aussi simpliste ait été depuis longtemps abandonnée, nous en gardons encore quelque empreinte. Des travaux d'économétrie récents ont mis en évidence une relation de sens inverse ; la demande de monnaie, à un moment donné, pourrait ainsi être déterminée par un certain nombre de facteurs tenant au niveau de l'activité économique, au rythme de la hausse des prix et à la rémunération que peuvent obtenir les détenteurs de monnaie.

Il semble donc que l'évolution de la masse monétaire que nous avons observée en 1971 et 1972 ait été plutôt le résultat que la cause de l'inflation.

Une autre idée est développée par les économistes modernes qui ont étudié le rapport qui existe entre l'augmentation des liquidités et la hausse des prix : c'est que ce rapport semble se exercer principalement que par le canal d'une inflation de la demande ; il faudrait donc que l'augmentation des disponibilités monétaires ait été telle qu'elle ait créé les conditions d'une inflation par la demande et que celle-ci se retrouve dans les prix.

Or comme nous ne constatons pas actuellement d'inflation par la demande, nous pouvons considérer que l'augmentation de la masse monétaire n'est pas à l'origine de la hausse des prix que nous observons.

Cependant, d'autres analystes estiment qu'il existe peut-être une certaine relation entre croissance des crédits et hausse des prix : lorsqu'elles disposent d'une trésorerie très abondante, les entreprises peuvent être tentées de consentir des augmentations de rémunérations plus fortes ou d'accepter plus facilement la hausse des prix qui leur est demandée par leurs fournisseurs.

C'est une affirmation très discutée : on peut tenir le raisonnement inverse et imaginer que les entreprises dont la situation de trésorerie est difficile évitent par tous les moyens de rompre le flux de leurs recettes et acceptent, en conséquence, sans trop de difficultés, une hausse des rémunérations ou des prix payés aux fournisseurs.

Je n'irai pas plus loin dans ce débat d'école, encore qu'il y aurait matière à le faire, mais je voudrais dire un dernier mot concernant l'orientation des liquidités supplémentaires.

Il faut savoir que la masse monétaire comporte deux éléments : d'une part, la masse monétaire proprement dite, c'est-à-dire les billets en circulation, les comptes courants dans les banques, et, d'autre part, l'ensemble des dépôts rémunérés c'est-à-dire les dépôts à terme, les livrets de caisse d'épargne, les comptes sur livret.

L'augmentation de la masse monétaire française proprement dite — la première composante — est actuellement inférieure à celle de nos partenaires et c'est l'augmentation de la deuxième composante qui se révèle la plus forte.

On peut penser que le très fort accroissement des rémunérations est à l'origine de l'augmentation de cette deuxième composante de la masse monétaire.

Ma conclusion sur ce point sera la suivante : si l'on ne peut pas considérer que l'augmentation de la masse monétaire est à l'origine de l'augmentation de nos prix, il n'en demeure pas moins que nous entrons désormais dans une phase de notre évolution économique où la modération de l'augmentation de la masse monétaire paraît une précaution opportune.

Quelle est notre orientation fondamentale sur ce point ? Pendant la première partie de l'année 1972, notre objectif a été le soutien de la croissance ; une politique monétaire ouverte était, je le crois, un des éléments nécessaires de ce soutien.

Dès lors que la croissance retrouve un développement spontané, il devient possible et nécessaire de modérer l'accroissement de la masse monétaire afin d'éviter que l'inflation par les coûts ne soit relayée par l'inflation par la demande.

Voilà pourquoi, dès le début du mois de septembre, nous avons mis en œuvre, avec le concours du gouverneur de la Banque de France, une politique monétaire de modération.

Cette politique, utilisant des instruments modernes, est peut-être moins spectaculaire que les formules traditionnelles, mais elle est, je le crois, plus efficace, par son ampleur même.

Vous avez noté que le taux du marché monétaire se situe aujourd'hui au niveau de 5 5/8 p. 100 alors qu'il était de 3,5 p. 100 il y a un peu plus d'un mois, soit une augmentation de deux points.

Si nous avons utilisé la technique ancienne de l'escompte et majoré le taux d'escompte de deux points en un mois, tout le monde se serait aperçu de l'orientation nouvelle de la politique monétaire. C'est parce que notre technique est nouvelle que la conscience de cette orientation est moins aiguë. Mais sa réalité est tout aussi substantielle.

De même avons-nous relevé le coefficient de réserve sur les crédits nouveaux des banques, la combinaison des deux mesures se traduisant pour les banques, d'après nos calculs, par un renchérissement d'environ 0,65 à 0,70 p. 100 du coût des crédits nouveaux, renchérissement qu'elles peuvent répercuter en tout ou partie sur les emprunteurs.

Quelle sera, mesdames, messieurs, ma conclusion sur ce problème de l'inflation ?

Dans les secteurs alimentaire et agricole, il est clair que nous avons deux tâches à remplir : assurer l'équilibre des marchés là où l'offre est insuffisante et traiter le problème à l'échelon européen car c'est là que se trouve la seule solution.

En second lieu, nous devons pratiquer une politique monétaire visant à un ralentissement de la croissance de la masse monétaire.

Il nous faudra aussi aborder le véritable sujet, celui de l'inflation par les coûts — et on ne peut naturellement traiter ce problème qu'en associant tous les partenaires économiques et sociaux. C'est ce qui a été fait dans de nombreux pays et l'on ne comprendrait pas pourquoi la France serait en ce domaine isolée de la discussion ni pourquoi elle ne s'interrogerait pas elle-même et ne délibérerait pas de cette affaire. Nous nous proposons d'ailleurs de porter devant le Conseil économique et social le débat sur l'action à entreprendre pour modérer la hausse des coûts de production.

Enfin, la solution, vous le savez, doit être européenne. Nous avons pris l'initiative d'organiser la concertation avec nos partenaires européens sur ce sujet. Dès maintenant, nous participons activement à sa préparation. Lundi et mardi prochains nous tirerons en commun les conclusions de ces travaux préparatoires. Bien entendu la France devra dégager les conséquences qu'auront sur sa politique économique les décisions qui seront prises à Luxembourg.

En matière budgétaire, nous avons répondu par avance aux recommandations qui nous étaient faites par les instances européennes puisque le projet de budget pour 1973 est conforme dans son orientation et dans son équilibre à ces recommandations.

C'est maintenant ce budget que je vais vous présenter.

Ce budget, comment se caractérise-t-il ? C'est un budget en équilibre. C'est un budget sérieux. C'est un budget qui poursuit l'équipement de notre pays. C'est un budget de justice sociale. C'est enfin un budget qui tient ses promesses fiscales.

Et d'abord un budget en équilibre. Il vous est présenté, en prenant pour leur solde seulement les comptes d'affectation spéciale, avec un niveau de dépenses définitives de 196,1 mil-

liards de francs, un découvert des opérations temporaires d'un milliard de francs, soit au total 197,1 milliards de francs. Les recettes, de leur côté, s'élèvent à 193,3 milliards de francs, dégageant ainsi un excédent de 200 millions de francs.

Mais j'ai cru vous entendre, monsieur le rapporteur général, prononcer en quelque sorte l'éloge funèbre de cet excédent. (Sourires.) Il est vrai qu'en commission des finances plusieurs propositions ont été présentées afin d'utiliser cet excédent. A cet égard, j'informe l'Assemblée nationale que le Gouvernement, répondant à certaines suggestions de la commission des finances, a déposé jusqu'ici quatre amendements qui engagent une dépense de 120 millions de francs, mais qu'il s'est réservé la possibilité d'intervenir sur d'autres points de façon à laisser à l'Assemblée elle-même la connaissance, la délibération et le vote de tout autre amendement.

C'est un budget en équilibre. S'ils le votent, les membres de cette Assemblée auront permis d'égaliser le record de Poincaré, qui fit adopter quatre budgets en équilibre en 1926, 1927, 1928 et 1929. La présente législature aura de la même manière voté en équilibre les budgets de 1970, 1971, 1972 et 1973. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Cet équilibre se retrouve dans la progression des masses de dépenses. Elle s'élève en effet à 11,2 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, et égale par conséquent la progression prévue de notre production intérieure brute en valeur.

On peut donc dire qu'avec le budget qui vous est présenté, l'Etat ne prélèvera pas davantage sur les richesses de la nation et que l'impôt ne prélèvera pas davantage sur le revenu des Français.

Ce budget présenté en équilibre est un budget sérieux.

Cela signifie que les dotations ont été portées à un niveau qui évitera les surprises et permettra de faire face aux engagements de l'Etat. Dans le passé, vous ne l'ignorez pas, nous avons souvent connu des déconvenues : on s'apercevait, en cours d'année, que certains crédits se révélaient très sensiblement insuffisants.

Aujourd'hui, le sérieux de la gestion budgétaire apparaît à la constatation de deux faits : d'une part, la disparition des collectifs budgétaires en cours d'année ; il n'y a pas eu de collectif de ce type en 1972, ni l'année précédente ; d'autre part, la loi de finances rectificative qui sera déposée à la mi-novembre proposera une modification des écritures budgétaires de l'ordre de 1,50 p. 100 par rapport aux évaluations initiales. Or, à l'heure actuelle, quelle est l'entité, l'entreprise ou la collectivité qui peut, dix-huit mois à l'avance, se borner à une correction de 1,50 p. 100 du montant initial de ses recettes et de ses dépenses ?

C'est un budget sérieux et cette qualité se retrouve dans l'évolution des crédits militaires.

Certes, la progression de 11,8 p. 100 des crédits militaires peut paraître forte à l'examen des fascicules budgétaires mais c'est ici une affaire de comptabilité avec la loi de programme relative aux équipements militaires de la période 1971-1975 adoptée par le Parlement. Il convient que les dotations budgétaires en assurent la réalisation.

Ce budget poursuit le développement des équipements de notre pays, et je vais répondre sur ce point à M. le rapporteur général. Naturellement, les dépenses de fonctionnement augmentent sensiblement puisque leur progression est de 13,8 p. 100, mais je crois que personne dans cette enceinte ne peut s'en étonner. Les dépenses de fonctionnement résultent de la combinaison de deux facteurs : l'augmentation des rémunérations de la fonction publique, qui suit nécessairement celle de l'ensemble des salaires et rémunérations dans le pays, et l'accroissement du nombre des agents de l'Etat, accroissement qui sera très limité en 1973 puisque nous n'avons prévu que 36.000 créations d'emplois — dont 27.000 enseignants — c'est-à-dire un nombre inférieur à celui des dernières années.

A cet égard, je voudrais dissiper la légende suivant laquelle l'augmentation de notre budget serait due à l'accroissement inconsideré de ce qu'on appelle les moyens, ou le train de vie de l'Etat. J'ai évoqué le budget de 1926 et je voudrais le comparer à celui de 1973 sur ce point. En francs constants, le budget qui vous est proposé représente treize fois le budget de la France en 1926 ; pendant la même période, l'augmentation des effectifs des agents de l'Etat, civils et militaires, n'est que de 50 p. 100. Les fonctionnaires civils étaient 540.000 en 1926 et en 1973 ils seront 1.200.000, essentiellement du fait de la progression considérable, vous le savez, des besoins de l'enseignement. Les effectifs civils auront un peu plus que doublé alors que la masse budgétaire aura été multipliée par treize.

A quoi est consacrée cette augmentation de la masse budgétaire ? En 1926, les investissements publics ne représentaient que 3,5 p. 100 de ce petit budget alors qu'en 1973 ils en repré-

sentent 20 p. 100. Ce qui me permet d'affirmer, monsieur le rapporteur général, que ce budget permet de poursuivre l'effort d'équipement de notre pays. Vous avez cité quelques chiffres, que je vais reprendre.

Les crédits affectés aux routes et aux autoroutes augmenteront de 1.500 millions de francs. Les autorisations de programme réservées aux télécommunications augmenteront de 1.600 millions de francs.

Si l'on cherche à mesurer le progrès accompli et si l'on compare les crédits de 1969 à ceux de 1973, F. A. C. exclu dans les deux cas, on s'aperçoit que, pour les routes, ils seront passés de 2.100 millions à 6.300 millions de francs. Pour les télécommunications, les crédits s'élevaient à 2.600 millions en 1969; ils atteindront 7.700 millions en 1973. Dans les deux cas, il y a triplement. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

En ce qui concerne les transports en commun — vous l'avez vous-même précisé, monsieur le rapporteur général — les autorisations de programme augmenteront en 1973 de 52 p. 100 par rapport à 1972 et pour les équipements sanitaires et sociaux la majoration sera de 47 p. 100.

S'agissant des logements aidés, leur nombre atteindra, l'année prochaine, 415.000, c'est-à-dire le chiffre le plus élevé qui ait jamais été enregistré et qui nous place, vous le savez, en tête de nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Ce budget est aussi un budget de justice sociale en ce qu'il traduit dans ses écritures et assure le financement des décisions de caractère social qui ont été prises par le Gouvernement sous l'autorité de M. Messmer.

Comment et où retrouve-t-on la traduction de ces décisions ?

Pour ce qui est du minimum vieillesse, porté de 3.650 francs à 4.500 francs à partir du 1^{er} octobre 1972, l'augmentation de la charge budgétaire s'élève à 1.400 millions de francs. Vous savez qu'un certain nombre de décisions ont été prises en faveur des retraités et des pensionnés : prise en compte progressive pour le calcul de la retraite des années d'activité au-delà de la trentième en même temps que des dix meilleures années consécutives; droit à une pension de réversion pour les veuves âgées de plus de cinquante-cinq ans. Ces mesures se traduisent dans nos écritures budgétaires par une dépense de 190 millions de francs.

Concernant les allocations familiales, à l'augmentation annuelle de 6 p. 100 s'ajoute cette année la suppression des abattements de zone particulièrement sensibles dans le monde rural, ce qui représente pour le seul budget, compte non tenu des charges des caisses d'allocations familiales, une dépense supplémentaire de 124 millions de francs.

Enfin, nous avons proposé, dans le projet de loi de finances soumis à l'Assemblée nationale, une revalorisation générale des rentes viagères, avec un effort particulier pour les rentes les plus anciennes. Sur ce point, la commission des finances avait souhaité qu'un effort supplémentaire fût accompli. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement majorant de 25 millions de francs la provision que nous avions prévue pour la revalorisation de ces rentes.

Comment avons-nous pu assurer la compatibilité entre ces actions budgétaires, qui sont des actions de dépenses, et les impératifs de caractère économique, notamment l'impératif de l'équilibre, qui se posaient à nous ?

En réalité, deux moyens ont été employés, l'un financier et l'autre conjoncturel.

Le moyen financier a été de faire financer par les ressources du marché financier des dépenses, des prêts qui étaient traditionnellement, mais sans motif technique, mis à la charge du budget.

Ainsi, les prêts à long terme à l'exportation, qui intéressent les entreprises, pourront être financés en 1973, en France comme partout ailleurs, par des institutions financières et non pas forcément par le Trésor. La Banque française du commerce extérieur, qui a la faculté d'emprunter, peut le faire sous sa propre signature au lieu d'attendre ses ressources de prêts du Trésor.

Au total, ce sont 1.700 millions de francs que différents organismes pour lesquels l'opération était techniquement justifiée seront conduits à rechercher directement sur le marché financier, ce qui permettra de dégager d'autant les disponibilités budgétaires.

Quant au moyen de caractère conjoncturel, il s'agit de la création d'un fonds d'action conjoncturelle dont les dotations s'ajoutent à celles déjà prévues. Il est doté de 2.300 millions de francs en autorisations de programme.

Bien entendu, le désir du Gouvernement est que la conjoncture lui permette d'engager totalement ou partiellement les crédits inscrits à ce fonds. A cet égard, il se propose de faire devant l'Assemblée nationale le point de la conjoncture à la fin du premier semestre de 1973. C'est à l'examen de cette situation conjoncturelle qu'il prendra les décisions qui lui permettront — je le souhaite comme vous, monsieur le rapporteur général — de compléter les dotations d'équipement prévues pour 1973.

Mesdames, messieurs, excusez-moi de revenir aussi longtemps votre attention sur ce sujet. Mais son ampleur est telle qu'en le résumant, on risque de manifester en quelque sorte une mauvaise intention vis-à-vis de ceux à qui l'on doit une explication complète.

Mon dernier paragraphe sera celui de la justice fiscale.

Le budget qui vous est proposé tient intégralement les promesses fiscales du Gouvernement et ce fait doit être reconnu par les uns et les autres.

La première de ces promesses est celle de l'élargissement du barème de l'impôt sur le revenu. En effet, en raison de la hausse des prix, nous vous proposons un élargissement modulé des tranches du barème. Cet élargissement ira de 6,5 p. 100 pour les contribuables les plus modestes à 2,7 p. 100 pour les revenus les plus importants.

Pourquoi cette discrimination entre les tranches d'imposition ? Parce que, dans le même temps, disparaissent les majorations exceptionnelles décidées en 1968. Il était donc normal de tenir compte de cette suppression, dans une certaine mesure, pour la fixation des tranches du barème.

Cet élargissement entraînera pour le Trésor une perte de 1.500 millions.

Au niveau de la quatrième tranche, qui intéresse encore des contribuables dont les revenus restent modestes, la commission des finances a été attentive au fait que l'élargissement proposé de 5,7 p. 100 était inférieur à la hausse des prix. Elle a souhaité que nous puissions aller jusqu'à 6 p. 100. Le Gouvernement a déposé un amendement en ce sens dont le coût sera de 25 millions de francs.

La commission des finances avait émis des propositions sur deux autres points : la situation des salariés dont le montant des ressources est voisin du minimum de revenus pris en compte pour le calcul de l'impôt, et celle des pensionnés et retraités.

A cet égard, le Gouvernement a prévu deux dispositions répondant aux préoccupations de la commission des finances.

La première pose le principe que tout foyer de salariés dont les ressources brutes annuelles sont inférieures à 9.500 francs, ne sera pas soumis à l'impôt sur le revenu.

La seconde vise à instituer, pour la première fois, une déduction en faveur des personnes âgées, au titre de certains frais qui relèvent spécifiquement du troisième âge. Désormais, les contribuables âgés de soixante-cinq ans au moins et dont le revenu annuel est inférieur à 12.000 francs, pourront déduire 500 francs de leur revenu imposable. La dépense correspondante sera de l'ordre de 45 millions.

Le Gouvernement a tenu deux autres promesses qui donnent à la loi de finances pour 1973 un caractère tout à fait original en matière fiscale.

D'abord, il vous propose la disparition de la dernière anomalie qui séparait, au niveau du barème, les salariés des autres catégories professionnelles.

La réduction d'impôt de 3 p. 100 sera désormais étendue à l'ensemble des contribuables, ce qui fait que la réduction d'impôt de 5 p. 100 dont bénéficiaient jusqu'en 1970 les seuls salariés sera appliquée à tous les contribuables, quels que soient leurs revenus professionnels : commerçants, artisans, exploitants agricoles, etc.

Je voudrais vous rendre sensible l'importance de cette réforme. En 1969, au cours de la campagne présidentielle, M. Pompidou avait indiqué qu'il souhaitait pouvoir proposer au Parlement la suppression de la taxe complémentaire. Cette taxe a été supprimée en deux ans : en 1969 et en 1970.

Puis le Gouvernement a demandé à l'Assemblée nationale d'étendre à tous les revenus la réduction d'impôt de 5 p. 100 dont bénéficiaient jusque-là les seuls traitements et salaires. Nous n'avons pu le faire que par tranches successives; mais vous vous souvenez sans doute que, l'année dernière, lors des débats qui nous avaient presque opposés sur ce point, j'avais indiqué que le Gouvernement tiendrait sa promesse et qu'il ferait en sorte que la présente législature puisse achever sur ce point l'unification de notre impôt sur le revenu.

Comment se présentera, en 1973, la situation de l'impôt sur le revenu ? Pour la première fois dans l'histoire fiscale française, il n'y aura plus qu'un seul barème de l'impôt sur le revenu pour toutes les catégories de contribuables. Je dis bien : pour la première fois dans notre histoire fiscale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur plusieurs autres bancs.*)

Vous pouvez remonter aux périodes révolutionnaires, à l'ancien régime, vous constaterez que cela ne s'était jamais produit. Et qu'on ne nous dise pas que c'était une œuvre facile.

Lorsque, en 1959, je suis arrivé au secrétariat d'Etat aux finances, à votre place, monsieur Taittinger, le taux de la taxe complémentaire, qui frappait intégralement tous les revenus non salariaux — ceux des commerçants, des artisans, des agriculteurs, des professions libérales — et qui s'ajoutait à l'impôt sur le revenu, était de 22 p. 100. Cette année, pour la première fois, nous présentons un barème unique de l'impôt sur le revenu.

Deuxième constatation : cette année, pour la première fois aussi, les Français pourront réfléchir sur le sujet fiscal à partir d'un document objectif : le rapport du conseil des impôts. A cet égard, j'ai observé la relative discrétion qui a entouré la publication et les commentaires de ce document. J'ai demandé à M. le premier président de la Cour des comptes de prévoir un nouveau rapport en 1973, dont l'unique objet devra être de constater le fait en matière fiscale, c'est-à-dire d'apprécier l'évolution de la part de l'impôt supportée par les différentes catégories socio-professionnelles, laissant au Parlement et au Gouvernement, comme cela est naturel, le soin d'en tirer les conséquences sur le plan législatif.

Troisième nouveauté fiscale : en 1973, les impôts qui seront acquittés par application du barème qui vous est proposé, seront, pour la première fois encore, rendus publics. Ce sont en effet les impôts calculés en 1973 sur les revenus de 1972 qui seront rendus publics lorsque la confection de l'ensemble des documents fiscaux aura été réalisée.

Les promesses fiscales ont donc été tenues et cela a entraîné certaines charges budgétaires qu'il a fallu compenser. Le coût de l'allègement du barème de l'impôt sur le revenu étant de 1.500 millions et l'extension de la réduction de 3 p. 100 d'impôt aux catégories de revenus autres que les traitements et salaires représentant 1.050 millions, la perte de recettes sera de quelque 2.500 millions. Le budget en prendra une partie à sa charge ; il a donc fallu dégager des ressources. Celles-ci proviendront de l'impôt sur les sociétés et de la révision du régime de certaines provisions bancaires, pour un montant de 640 millions de francs.

Vous savez, en outre, qu'une hausse des prix des carburants est attendue à partir du 1^{er} juin 1973, hausse modérée puisqu'elle sera de quatre centimes pour le supercarburant et de trois centimes pour l'essence ordinaire. La charge fiscale sur ces produits n'a pas augmenté depuis 1968 ; le relèvement proposé ne représente donc, par rapport à l'évolution des prix, qu'une progression très modérée.

Enfin, le financement de l'effort prévu en faveur des personnes âgées a conduit le Gouvernement à proposer, pour l'automne 1973, une majoration du prix de la vignette, qui sera comprise entre dix et vingt francs. Il s'agit là aussi de tarifs dont certains n'ont pas été revalorisés depuis 1956.

Pour revenir à notre action fiscale, j'évoquerai trois mesures.

Dans un souci de moralisation, nous vous invitons à mettre fin, à partir du 1^{er} janvier prochain, à l'exonération des indemnités forfaitaires pour frais versées aux dirigeants de sociétés. Désormais, il sera demandé une justification de ces frais.

Sur un autre plan, je voudrais évoquer une mesure de simplification qui consiste à exonérer du versement des tiers provisionnels 1.300.000 contribuables qui y sont actuellement soumis parce que leur cotisation d'impôt est comprise entre 200 et 400 francs. A cet effet, il est proposé de doubler le seuil de 200 francs en le portant à 400 francs.

Il convient aussi de noter la réduction de moitié du taux de la taxe applicable aux conventions d'assurances contre l'incendie. Vous savez que notre pays est insuffisamment protégé contre ce risque qui pèse sur les activités économiques et sur l'emploi. La mesure que nous envisageons tend à améliorer cette situation.

Revenant au problème de la justice fiscale, je voudrais présenter trois observations.

D'abord, l'action des services contre la fraude a permis d'aboutir à des résultats importants en 1972 puisque, pour les neuf premiers mois de l'année, le montant des redressements au titre des contrôles représente deux milliards contre 1.300 millions l'année dernière à la même époque.

S'agissant de la conduite des contrôles, je compte rendre publique, au début de la semaine prochaine, une directive au

directeur général des impôts sur le sort qui doit être réservé aux interventions en matière fiscale et sur les règles que doivent appliquer les services.

Je voudrais indiquer enfin que nous comptons traiter le problème des finances locales. En liaison avec le ministre de l'intérieur, j'étudie une réforme de la patente qui pourrait être mise en place en 1974. Je suis à la disposition soit de la commission des finances, soit de l'Assemblée nationale pour répondre à une question, éventuellement accompagnée de débat, sur l'orientation générale de cette réforme si nécessaire de la vieille patente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur divers autres bancs.*)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, voici l'heure et voici l'horizon. Je voudrais, si vous me le permettez, terminer cette très longue intervention en vous présentant deux brèves réflexions personnelles. La première sera en quelque sorte la réflexion que le ministre de l'économie et des finances peut adresser à des parlementaires. La seconde sera une réflexion que je vous adresserai d'homme à homme.

Je vous parlerai d'abord comme ministre de l'économie et des finances, c'est-à-dire comme étant chargé de la fonction la plus exaltante au sein d'un gouvernement et dont je suis particulièrement reconnaissant au Président de la République de me l'avoir confiée.

Lorsqu'un ministre des finances présente un budget, il a un peu l'impression qu'il sera jugé sur l'originalité, la singularité de ses propositions, qu'on attend de lui qu'il fasse presque œuvre de prestidigitateur.

Je dois dire que mon sentiment est tout à fait inverse et j'espère vous avoir montré au cours de cette explication que la constitution d'un budget doit être plutôt l'œuvre d'un ingénieur ou d'un bâtisseur. Il ne faut pas chercher à briller avec l'instrument : on ne construit pas dans ces matières avec une truelle d'or. Il faut chercher à définir ce qui est le plus adapté, le plus efficace, le plus utile et alors vous le proposer. C'est ce que le Gouvernement s'est efforcé de faire avec continuité depuis quatre ans.

Quels sont, en effet, les deux objectifs fondamentaux que nous poursuivons en matière budgétaire ? C'est, d'une part, d'organiser en France une forte croissance économique à redistribution sociale, et c'est, d'autre part, de faire en sorte que cette évolution soit supportable pour les Français.

Or, après avoir entendu l'exposé de M. le président de la commission des finances, celui de M. le rapporteur général et le mien, vous pouvez, me semble-t-il, avoir le sentiment que nous avons organisé en France, ensemble, pendant quatre ans, une forte croissance économique à redistribution sociale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Naturellement, il y a beaucoup de gens pour imaginer, pour proposer que l'on fasse beaucoup plus ou que l'on apporte bien davantage de changements.

Par nature, je serais tout disposé, et peut-être me ferez-vous la confiance de croire que j'en serais tout à fait capable, à rechercher, en effet, ces dépassements ou ces changements. Mais la fonction que j'exerce m'oblige à être le moins léger des Français, c'est-à-dire à savoir ce qui, à tout instant, est acceptable par le corps politique, économique et social de la France. On peut, sans doute, tirer indéfiniment sur le tissu, mais un jour il se déchire. Or nous pouvons avoir le sentiment que nous avons, au cours de la récente période, réalisé tout ce que la France avait la capacité d'absorber psychologiquement, socialement et économiquement, en matière de changements modernes.

Ma deuxième réflexion, toujours comme ministre de l'économie et des finances, concerne la méthode de l'action.

Vous avez observé que, durant cette période, nous avons utilisé alternativement deux types de méthodes : tantôt nous avons mis en œuvre ce que j'appelle les grands moyens, les moyens exceptionnels, c'est-à-dire les contrôles, les contraintes, et tantôt, au contraire, nous avons utilisé la gamme complète des moyens normaux.

Peut-être vous êtes-vous demandé dans quelles circonstances le Gouvernement utilisait les moyens exceptionnels et dans quelles circonstances il utilisait les moyens normaux, vous interrogeant, de surcroît, sur la raison de ces changements d'attitude.

A mes yeux, deux priorités sont fondamentales : l'équilibre extérieur et le plein emploi.

Lorsque nous nous trouvons en situation de déséquilibre extérieur ou en situation de sous-emploi, il faut avoir la capacité d'employer des moyens exceptionnels, parce que le déséquilibre

extérieur signifie, pour un pays comme le nôtre, la perte de son indépendance, et que le sous-emploi entraîne, à l'intérieur, la perte de sa cohésion économique et sociale.

M. Roger Roucaute. C'est ce qui se passe !

M. le ministre de l'économie et des finances. Lorsque nous nous sommes trouvés, en 1969, devant une situation de déséquilibre extérieur, il fallait recourir à des moyens exceptionnels : nous l'avons fait. Actuellement, au contraire, alors que notre pays connaît le plein emploi et l'équilibre extérieur, il faut utiliser complètement la gamme des moyens normaux, et c'est ce que nous allons faire.

Ma dernière réflexion — et celle-ci sera vraiment ma conclusion — c'est, si vous le permettez, si ce n'est pas indiscret dans cette enceinte et si ce n'est pas contraire au règlement, monsieur le président, une réflexion d'homme à hommes.

Les circonstances font que le budget que je vous présente est, en effet, le dernier budget de la législature. Vous allez vous poser à son sujet, au sujet de son vote, au sujet de votre action, un certain nombre de questions.

Je suis très frappé de constater combien la définition formelle qui est donnée des uns et des autres, c'est-à-dire la définition d'un membre du gouvernement, celle d'un membre du Parlement, ne recouvre, en réalité, qu'une fraction de sa réalité humaine.

Je crois que ce que vous allez sentir, c'est que, dans l'action que les deux gouvernements ont conduite au cours de ces dernières années en matière économique et financière, nous nous sommes efforcés de répondre non pas tellement à vos préoccupations de parlementaires, mais à vos intentions d'hommes.

Je crois, en effet, que la singularité de l'action politique qui a été conduite en France depuis 1958, c'est qu'elle n'était pas tellement une action de professionnels de la politique, mais qu'elle était une action répondant à certaines intentions d'hommes.

Quelles étaient ces intentions ?

C'était, certainement, de rétablir la France à son rang de puissance économique, capable d'assurer elle-même son propre sort et de choisir elle-même sa propre orientation, même si elle participait de façon concertée et de plus en plus large à l'orientation économique et financière dans le monde.

C'était aussi, à l'intérieur, d'assurer une certaine transformation de la condition des Français et de la société.

Or ces objectifs, ces intentions d'hommes qui sont les vôtres dans l'action politique, je crois que vous en retrouvez l'expression dans les différentes actions qui vous sont décrites par les documents budgétaires.

Et, puisque j'ai eu le privilège de devoir recueillir votre vote en ce qui concerne ces budgets qui vous ont été présentés, et puisque vous leur avez apporté votre soutien, je tiens personnellement à vous en remercier.

Naturellement, certains observateurs se diront que ce remerciement évoque sans doute le sentiment de l'œuvre achevée. Ils se trompent : nous ne le pensons ni les uns ni les autres. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Ce remerciement est l'expression d'une confiance pour l'œuvre qui reste à accomplir. (Applaudissements prolongés sur les mêmes bancs.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est est à M. Poudevigne.

M. Jean Poudevigne. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, M. le ministre de l'économie et des finances vient de dresser un bilan magistral de son action au ministère des finances ; par là même, il a dessiné l'action de la majorité au cours de la présente législature.

Je n'aurai évidemment rien à ajouter à ce qu'il vient de dire. Plus modestement, je bornerai mes observations à l'objet du débat de ce jour, c'est-à-dire la discussion du projet de loi de finances pour 1973.

Traditionnellement, un tel projet appelle des qualificatifs : pour les uns, il est neutre ; pour d'autres, il est terne ; pour d'autres encore, il est électoral ; certains le qualifient de sérieux ou de scrupuleux, voire de volontaire. Bref, les adjectifs ne manquent pas !

Vous-même, monsieur le ministre de l'économie et des finances, venez de nous dire que vous êtes satisfait de votre budget. Vous n'êtes d'ailleurs pas le seul. Le très sérieux document que

constitue le rapport économique et financier exprime une opinion semblable : le projet de loi de finances est sérieux, scrupuleux et volontaire.

Pour nous, envisagé globalement, il est satisfaisant.

Son caractère sérieux est incontestable. Cela n'est pas pour nous surprendre, car le ministère de l'économie et des finances n'a pas la réputation d'être fantaisiste, et c'est bien ainsi !

Scrupuleux, ce budget l'est également. Il tient — vous l'avez rappelé — les engagements que vous aviez pris à l'égard du Parlement l'année dernière et même les années antérieures, notamment en respectant l'esprit, sinon la lettre, d'un amendement auquel j'ai attaché mon nom et qui prévoit le relèvement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques lorsque les prix augmentent de plus de 5 p. 100.

Volontaire, enfin, votre budget l'est certainement. Il accompagne une forte croissance en la favorisant. Vous jouez l'expansion et vous avez raison, car la croissance constitue, au stade actuel de l'évolution des choses, l'une des conditions du bonheur des hommes.

Telles sont les réflexions préliminaires que m'inspire ce projet de loi de finances.

J'examinerai tout à l'heure dans le détail les mesures proposées. Mais puisque — vous l'avez rappelé il y a quelques instants — la présente session est la dernière de la législature, nous ne pouvons limiter nos observations à un examen purement routinier du projet.

Dans moins de cinq mois, en effet, les citoyens, qui sont tous, directement ou indirectement, des contribuables, vont élire une nouvelle Assemblée nationale. Leur choix justifie une comparaison des deux termes de l'alternative : majorité ou opposition. Les intentions économiques et financières s'expriment, pour l'opposition, dans le programme commun du gouvernement et, pour la majorité, dans votre budget.

Aussi me paraît-il légitime, avant de disséquer le projet de loi de finances, de comparer les deux termes de cette alternative. Je commencerai évidemment par l'opposition.

C'est une hypothèse d'école, certes, mais il est courant, désormais, de « simuler les modèles ». Imaginons un instant, et sans ordinateur, les conséquences économiques et financières d'un succès de la gauche. Ce n'est pas aisé pour un programme qui ne manque pas d'être empreint de démagogie. Sur ce plan, l'union de la gauche l'emporte largement. Il est vrai qu'en évitant soigneusement de chiffrer son programme, elle semble elle-même ne pas trop y croire. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Soyons, pour notre part, plus sérieux qu'elle et tentons une approximation du coût budgétaire de ses propositions.

Les recettes, d'abord : les gros contribuables paieront.

Ce n'est pas original, mais c'est classique. Voilà qui ne rapportera pas grand-chose à l'Etat puisque, si j'en crois les statistiques très officielles, vingt mille contribuables seulement figurent dans la tranche supérieure.

Je suis alors amené à penser que les cadres seront, dans leur ensemble, assimilés aux gros contribuables, et cette opinion est confirmée par un amendement que nos collègues socialistes en commission des finances, ont déposé à l'article 2 du projet de loi de finances et aux termes duquel les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont plus lourdement taxées dès lors que le revenu est moyen.

M. Guy Ducloné. De combien ?

M. André Boulloche. Citez des chiffres !

M. Jean Poudevigne. Une bonne surprise est également offerte aux cadres, en quelque sorte en prime : le déflattement des cotisations de sécurité sociale et la suppression de l'autonomie des caisses de retraites.

Autre ressource, classique celle-là également : la diminution des dépenses militaires par le retour à une armée conventionnelle modèle 1939, c'est-à-dire plus coûteuse de 20 p. 100 qu'une armée moderne dotée d'un armement nucléaire. Voilà qui va faire plaisir aux atomistes, que l'on veut, par ailleurs, défendre !

Quant aux dépenses, les choix sont un peu plus précis. Le plus notable est l'allègement de la T. V. A. Je signale au passage qu'un point de T. V. A. représente une somme de 5.700 millions de francs actuels, soit 570 milliards d'anciens francs.

La fiscalité sur les bas revenus sera diminuée ; commerçants et artisans paieront moins d'impôts, ce qui fera d'ailleurs plaisir aux salariés et aux membres des professions libérales !

Une seule promesse fait défaut : la météo n'annoncera pas qu'il fera beau en permanence. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. Guy Ducoloné. Vous dites n'importe quoi !

M. Arthur Ramette. Ce n'est pas sérieux !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, soyez courtois !

M. Jean Poudevigne. Je cite votre propre programme, mes chers collègues. Vous reconnaissez donc vous-mêmes qu'il n'est pas sérieux ! C'est un aveu ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Arthur Ramette. C'est vous qui n'êtes pas sérieux !

M. Jean Poudevigne. Quant aux dépenses nouvelles, le programme commun de la gauche n'y va pas de main morte ! Les nationalisations annoncées coûteraient au budget de 55 à 60 milliards de francs. On pourrait, il est vrai, imiter dans ce domaine certains pays ex-colonisés dont on sait qu'ils ont purement et simplement spolié les possesseurs des entreprises. Mais comme, après tout, il ne faut pas inquiéter les électeurs les plus crédules et les mieux disposés, on se garde bien de le dire !

Ce même programme commun prévoit l'augmentation des subventions aux entreprises publiques, dont les tarifs seraient bloqués, aux départements, aux communes, aux associations et, inévitablement, à la sécurité sociale dont les dépenses croîtraient vertigineusement.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ne sont pas oubliées. Tous les étudiants bénéficieraient d'une allocation d'étude et tous les écoliers de la gratuité du ramassage scolaire comme de celle des fournitures.

Comment une telle énumération ne soulèverait-elle pas l'enthousiasme ?

M. Guy Ducoloné. Elève Poudevigne, relisez le programme commun !

M. Jean Poudevigne. Certaines mesures sont généreuses ; elles sont même souhaitables. Mais j'ai une certitude, monsieur le ministre : vous êtes trop réaliste pour vouloir les appliquer, car ce catalogue n'a étudié qu'un problème, celui sur lequel, précisément, vous avez mis l'accent dans votre péroraison, celui du choix. L'unité de la gauche oublie volontairement ce que tout le monde sait, c'est-à-dire que l'on ne saurait et que l'on ne peut tout faire à la fois.

M. Roger Roucaute. Il vous fait peur, ce programme commun !

M. Jean Poudevigne. En n'opérant aucun choix dans les priorités, communistes et socialistes dressent un catalogue du souhaitable mais ils font la preuve, si c'est involontaire, d'une inconscience coupable. Ils démontrent ainsi que le programme commun n'a de gouvernemental que le nom. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. André Bouilloche. Il vous inquiète, ce programme !

M. le président. Mes chers collègues, il est indispensable que ce débat se déroule dans le calme et que chacun s'exprime librement, dans les limites de la courtoisie, évidemment !

Laissez **M. Poudevigne** poursuivre son exposé. Vous pourrez parler chacun à votre tour.

M. Jean Poudevigne. Alors, communistes et socialistes seraient bien incapables d'assumer les responsabilités du pouvoir, à moins de renier leur propre programme. (Interruptions sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Le Gouvernement, au contraire, et pour le compte de la majorité, nous soumet — c'est le deuxième terme de l'alternative — un budget où chaque mesure souhaitable est une mesure possible.

M. Guy Ducoloné. **M. Poudevigne** est un ministre « rentré » !

M. Jean Poudevigne. Aussi, abandonnons la tentation de la politique-fiction où je me suis pendant quelques instants égaré, pour examiner de plus près le projet de loi de finances qui est soumis à notre examen.

D'abord, ce budget paraît dominé par un souci de neutralité.

Le précédent était déjà, mais sa neutralité était active tandis que celle du budget pour 1973 est passive. Le contexte économique est différent d'une année sur l'autre et confère à ce choix une autre portée.

Le raffermissement de la croissance aux Etats-Unis et en Europe, la trêve monétaire permettent un optimisme raisonné quant aux perspectives de développement économique en 1973. Au souci de relancer ou de soutenir l'économie, d'assurer et de privilégier l'emploi a fait place la préoccupation de ne pas accroître les tensions inflationnistes déjà vives de par le monde, et pas seulement en France.

Vous équilibrez, monsieur le ministre, les dépenses et les recettes pour ne pas contribuer à une création monétaire excessive. A cet égard, vous êtes un modèle dans le monde occidental dont tous les budgets sont présentés cette année en déficit. Je vous donne donc bien volontiers acte que la gestion des finances publiques depuis 1969 n'a en rien contribué à l'inflation, dont les causes sont à rechercher ailleurs. C'est là un aspect positif qu'il me plait de souligner.

L'accroissement parallèle de la masse budgétaire et de la production intérieure brute stabilise la pression fiscale jugée trop lourde les précédentes années par rapport à nos concurrents.

Ensuite — deuxième caractéristique — ce budget est honnête.

Traditionnellement, les recettes fiscales étaient calculées en tenant compte d'une hypothèse sous-évaluée de hausse des prix. En fondant vos calculs sur une hausse des prix de 5,3 p. 100, taux élevé, mais, hélas ! réaliste, vous avez rompu avec cette fâcheuse habitude. Mais vous vous privez ainsi de la marge de manœuvre qu'offrait autrefois la sous-évaluation des ressources fiscales et l'équilibre budgétaire est à la merci d'un incident de parcours conjoncturel ou social.

Toutefois, je regrette que le budget de l'Etat ne permette pas d'apprécier les conditions d'équilibre global des finances publiques. Cette année, les impôts locaux atteignent 4 p. 100 du produit intérieur brut et les prélèvements sociaux 14,7 p. 100, rattrapant ainsi la pression fiscale de l'Etat estimée, elle, à 18,8 p. 100 pour l'année à venir. De ce fait — et contrairement à ce que vous avez dit, monsieur le ministre — le prélèvement global sur le produit intérieur brut, c'est-à-dire celui de l'Etat, plus celui des collectivités locales et celui des dépenses sociales, sera plus important cette année qu'il ne l'était les années précédentes, ce qui est inquiétant.

Enfin — et vous l'avez signalé — ce budget est marqué par des préoccupations sociales, dont nous nous réjouissons, et par le souci de poursuivre l'effort entrepris depuis 1969. C'était — je le rappelle — notre ambition lorsque nous sommes entrés dans la majorité. Une somme de 42.569 millions de francs est inscrite au titre des dépenses sociales, soit 4.436 millions de francs de plus qu'en 1972. Voilà une des mesures concrètes et sérieuses qui n'empruntent rien au rêve ni à la démagogie.

Parmi celles-ci, je relève particulièrement les crédits réservés par le B. A. P. S. A. aux agriculteurs — 4 milliards de francs contre 3.620 millions en 1972 — ceux qui sont réservés aux personnes âgées et aux handicapés. Nous avons demandé une telle priorité pour les moins favorisés, pour ces « silencieux », comme on les appelle ; nous applaudissons à l'intérêt accru et tangible que leur porte le Gouvernement.

Je me réjouis enfin de la diminution relative des subventions aux entreprises publiques, diminution qui est inscrite dans les recommandations de la commission Nora, dont nous avons prôné l'adoption. Toutefois, je regrette que Electricité de France et Gaz de France soient les seules entreprises nationales à obéir à cette règle et je souhaite que les autres les imitent dans l'avenir.

Toutes les mesures que je viens d'énumérer sont positives. Elles s'inscrivent — je le répète — dans le possible. Mais ces sujets de satisfaction ne privent pas pour autant les porte-parole des groupes, fussent-ils de la majorité, d'exprimer des regrets et des souhaits, ne serait-ce que pour orienter la préparation des futurs budgets.

La progression des dépenses de fonctionnement — 13,6 p. 100 — est plus rapide que celle du produit intérieur brut, mais c'est au détriment des crédits d'équipement. Cette disproportion prolonge la tendance observée depuis quatre ans, excepté dans le budget de 1972.

Les dépenses d'investissement augmentent deux fois moins vite que les dépenses réservées au fonctionnement des services. C'est regrettable, car ce sont les investissements qui préparent l'avenir de notre économie dans la compétition internationale et le modèle de société dans laquelle nous vivrons demain.

Les équipements sociaux dessinent et préfigurent la qualité du mode de vie. Priorité a été réservée dans ce budget et dans les précédents aux équipements productifs. Je souhaiterais que, dans les prochains budgets, la priorité fût accordée aux investissements sociaux, à ceux qui nous aideront à édifier une société dans laquelle il fera bon vivre.

Mais, monsieur le ministre, faire du « social » ne se limite pas seulement à donner plus à ceux qui ont moins ; il convient également de rendre plus efficace la solidarité d'une société qui se veut plus humaine.

L'inflation des dépenses de fonctionnement réside, à bon sens, dans le maintien de la procédure budgétaire des « services votés » : la reconduction automatique des dépenses atteint 90 p. 100 du budget, créant une pesanteur maintes fois dénoncée, mais jamais corrigée, qui limite la liberté de votre propre choix au moment des arbitrages budgétaires.

Cette année, comme précédemment, l'équilibre du budget n'a pu être établi qu'au prix d'un ralentissement de l'effort d'équipement et d'une débudgétisation de certaines interventions économiques et sociales. Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas profité de votre long passage rue de Rivoli pour mettre fin à cette pratique, car vous seul aviez les moyens de l'imposer.

Vous avez déclaré, dans votre intervention, que la France était désormais l'un des rares pays qui connaissent un barème unique de l'impôt sur le revenu pour l'ensemble des catégories sociales et que cela se produisait pour la première fois dans notre budget.

Ce barème unique de l'impôt sur le revenu respecte, certes, l'esprit d'un amendement que j'avais défendu devant cette Assemblée, mais il n'en respecte pas la lettre. En effet, l'élargissement des tranches du barème est inférieur en moyenne à la hausse des prix. Ainsi, une part de l'érosion monétaire est épongée par le biais de l'impôt sur le revenu et les salariés en sont les premières victimes.

Autre particularité : l'élargissement n'est pas uniforme. Il est plus important pour les tranches les plus faibles, ce qui est bien ; mais il paraît injuste de faire supporter cette mesure sociale souhaitable par les seuls assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en réduisant cet élargissement, pour les tranches moyennes ou élevées, à un taux inférieur à la hausse eslimée des prix.

Les cadres sont particulièrement sensibles à cet aspect du problème et ils ont raison. Si un effort particulier en faveur des plus défavorisés est légitime, c'est la collectivité dans son ensemble qui devrait y participer et non une seule catégorie de citoyens.

Enfin, la grille du barème de l'impôt sur le revenu paraît singulièrement lourde pour les revenus moyens, en raison des mesures cumulées de ces dernières années, au cours desquelles les taux applicables aux tranches les plus basses ont seuls été manipulés. Le moment est donc venu de prévoir des tranches plus étroites multipliant les taux intermédiaires. La progression de l'impôt serait maintenue, mais elle serait plus lente, plus régulière et sans doute moins injuste.

La suppression des majorations exceptionnelles instituées en 1968 était promise depuis longtemps. Elle est enfin acquise dans les textes, mais la dégressivité des tranches du barème en fonction de la dépréciation monétaire annule en partie l'effet de cette décision. En fait, la majoration exceptionnelle est intégrée dans le barème ; si la mesure est justifiée, il est préférable de le dire.

Une autre question reste d'actualité, mais n'est jamais traitée, même dans l'exposé de M. le ministre de l'économie et des finances : la réforme des finances locales.

L'Etat a tendance à abaisser le taux des subventions accordées aux collectivités locales. Comme les besoins augmentent, dans le même temps, la progression pourtant très rapide du versement représentatif de la taxe sur les salaires — progression de 18 p. 100 en 1970 et de 13 p. 100 en 1972 — n'a que partiellement comblé ce décalage. Aussi est-ce avec intérêt que les maires ont pris connaissance de l'augmentation des crédits d'équipement inscrits au budget du ministère de l'équipement.

Malgré cela, pour assurer le financement de leurs dépenses d'équipement, les collectivités locales ont été amenées — et elles le sont toujours — à faire appel de plus en plus largement à l'emprunt et à augmenter la pression fiscale locale.

Le remboursement des emprunts anciens représente actuellement les deux tiers du montant des nouveaux emprunts ; comme les hypothèses formulées par l'intergroupe « finances locales du VI^e Plan » se traduisent par une augmentation supplémentaire de la pression fiscale locale et des besoins de financement externes, un aménagement des structures de financement s'avère plus que jamais indispensable.

A cet égard, je déplore que les travaux de la commission Pianta chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les collectivités locales aient été mis en sommeil.

M. Eugène Claudius-Petit. Très bien !

M. Jean Poudevigne. D'ailleurs, en cette matière, mes amis et moi-même avons fait des propositions novatrices : au lieu de confier à l'Etat le soin de collecter l'impôt, à charge pour lui de le ventiler en subventions ou en dépenses d'intérêt général, nous préférons laisser ce soin aux collectivités locales qui reverseraient à l'Etat les sommes nécessaires au fonctionnement des services publics.

Ainsi, les contribuables percevraient mieux l'intérêt et la nécessité de leur sacrifice fiscal.

Ce catalogue de souhaits ne serait pas complet si je n'énumérais pas certaines réformes sectorielles dont l'étude devrait être entreprise.

L'égalité fiscale est réclamée par tous, mais les réactions suscitées par la publication des premières conclusions du conseil supérieur des impôts démontrent que la controverse, même si elle est discrète, comme l'a dit M. le ministre des finances — opinion qui n'est pas partagée par tous — est vive, car chacun est bien décidé à défendre âprement sa position en prônant ce qui devrait être fait chez le voisin.

Le problème de l'imposition du double salaire d'un ménage doit être également examiné en tenant compte non plus des seuls principes fiscaux, mais de la réalité.

La progression trop rapide des tranches de l'impôt sur le revenu décourage trop souvent le conjoint d'exercer un emploi salarié. La perte d'avantages sociaux et les dépenses occasionnées par la garde des enfants épongent souvent une trop grande partie du gain résiduel après impôt. Il serait équitable de prévoir au moins la déduction des frais de garde, comme il serait opportun de permettre, au moins partiellement, la déduction des frais scolaires.

Le barème des bourses est fixé tellement bas que les frais d'entretien d'un étudiant dépassent les facultés contributives des familles aux revenus modestes ou moyens qui résident hors d'une ville universitaire. Trop souvent l'étudiant privé de bourse vit plus difficilement que son camarade boursier, à supposer même qu'il puisse, sans travailler, poursuivre ses études.

Quant aux gains des étudiants qui travaillent occasionnellement, notamment pendant les vacances, n'est-il pas choquant de les voir ajoutés aux revenus de leurs parents et souvent ainsi lourdement taxés ? Pour encourager ce travail, très répandu aux Etats-Unis, ne faudrait-il pas éviter de le pénaliser ?

Autre sujet épineux et controversé : la déduction forfaitaire de 10 p. 100 pour frais professionnels, refusée aux retraités.

Ces derniers — je le sais — n'ont pas de frais professionnels. Mais, en réalité, leur retraite représente en quelque sorte un salaire différé. Si, au lieu de cotiser aux diverses caisses de retraites, les retraités avaient perçu intégralement les sommes qui leur revenaient, ils auraient bénéficié de cet abattement de 10 p. 100 et ils auraient pu ensuite épargner les sommes correspondantes, comme cela se passe aux Etats-Unis, pour se constituer une retraite.

Le système appliqué en France est différent. Mais je ne vois pas pour quelles raisons les retraités continuent à être pénalisés.

Aussi souhaiterais-je que la question fût étudiée de près.

M. le ministre de l'économie et des finances a dit que les rentiers-viagers n'avaient pas été oubliés par le Gouvernement. Il est vrai qu'un geste a été fait en leur faveur. Mais — je le dis tout net — il est insuffisant et c'est injuste.

Ces personnes ont fait confiance à l'Etat et à sa parole ; elles lui ont confié leurs économies et elles ne sont responsables ni de l'inflation ni de l'érosion monétaire. Il est donc injuste de les pénaliser. Cette attitude porte tort au crédit de l'Etat, car on se demande comment certains, instruits par ce mauvais exemple, peuvent encore lui faire confiance.

Telles sont, monsieur le ministre, les mesures que je souhaiterais voir étudier par vos services. Sans doute, elles ne sont pas toutes applicables immédiatement ; mais, à terme, il n'est pas déraisonnable d'espérer leur transcription dans un prochain budget. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Guy Ducloné. Vous pourriez au moins l'écrire dans votre journal local, Et pas démagogue avec cela !

M. Jean Poudevigne. Ce projet de loi de finances — vous le constatez — ne provoque pas l'enthousiasme. Mais, à mes yeux, il demeure un bon budget, parce qu'il est solide, sérieux et cohérent, même si vous vous êtes parfois laissé aller, par souci de faire apparaître un équilibre très rigoureux dans cet édifice budgétaire, à aménager ici ou là quelques fausses fenêtres sur sa façade.

Pourtant, nous devons souligner l'incertitude qui pèse sur son exécution. La France retrouve ses éternels démons : une bonne vieille expansion dans une bonne vieille inflation, sans

que, cette fois-ci, notre compétitivité en soit altérée. Cela tient au fait que nos partenaires étaient, jusqu'à ce jour, dans une situation analogue et qu'il nous appartenait « de faire moins de bêtises qu'eux ». Cependant, sur le plan social, les efforts louables faits en faveur des silencieux, des plus défavorisés, ne doivent pas être gommés par la hausse des prix.

Or, dans la conjoncture présente, les pays occidentaux ne semblent pas disposés à utiliser la procédure budgétaire pour lutter contre l'inflation. On peut douter, d'ailleurs, que des restrictions budgétaires suffisent à venir à bout d'un mouvement général, lié en grande partie à l'abondance et à la mobilité excessive des liquidités.

Pour tenter de réduire l'inflation, monsieur le ministre des finances, vous semblez préférer, ainsi qu'en témoignent les récentes décisions de la Banque de France, les instruments de la politique monétaire. Cette orientation me paraît contestable, sur le plan interne d'abord, puisque vous provoquez une hausse des coûts financiers, laquelle alimente l'inflation, sur le plan externe ensuite, car vous risquez de provoquer — comme on l'a vu dans un passé récent pour d'autres pays — un afflux de capitaux spéculatifs attirés par des taux élevés et que les contrôles actuels ne paraissent pas à même d'endiguer véritablement.

L'inflation est un phénomène mondial, mais l'expansion aussi. Les remarquables performances de notre industrie sont dues principalement aux résultats de notre commerce extérieur. Aussi, écartons-nous l'idée, pour enrayer l'inflation, de prendre le risque de casser l'expansion et de pratiquer une politique d'autarcie.

M. le président. Monsieur Poudevigne, je suis désolé de vous rappeler que la conférence des présidents a décidé de limiter à trente minutes le temps de parole des orateurs parlant au nom d'un groupe, en raison de la télévision des débats.

Je vous demande donc, comme aux orateurs qui interviendront ultérieurement, de bien vouloir observer cette discipline.

M. Roger Roucaute. Monsieur Poudevigne, vous faites actuellement de la démagogie parce que les débats sont télévisés !

M. Jean Poudevigne. Je conclus, monsieur le président.

La France, avez-vous dit, monsieur le ministre, a relevé le défi du pessimisme. Les lendemains apocalyptiques prévus ne se sont pas produits. La majorité en a le bénéfice et vous y avez personnellement contribué.

L'expansion est soutenue. On vit manifestement mieux en France en cet automne 1972 qu'au printemps 1968 ! Il fallait donc, d'abord, préserver l'expansion et établir une répartition équitable du produit de cette croissance. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire, car les avantages de la croissance économique ne sont pas spontanément et uniformément répartis. Cette situation, contrairement à certaines affirmations, ne résulte pas du choix délibéré d'un type de civilisation inégalitaire ; elle est la conséquence d'une succession de déséquilibres inhérents au processus même de la croissance.

Notre ambition est de corriger ces déséquilibres, d'atténuer l'inégalité du partage des fruits d'une activité commune.

Nous avons apporté la preuve que nous étions capables de le faire. Mais l'œuvre n'est pas achevée.

Parce que les Français savent que le progrès et le réalisme doivent aller de pair, nous avons confiance dans le jugement qu'ils émettront en mars prochain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Je signale que M. Poudevigne a respecté son temps de parole.

La parole est à M. Ansquer.

M. Vincent Ansquer. Monsieur le président, n'ayant pas les prodigieuses facultés de notre ministre de l'économie et des finances, j'aurai recours à la pensée écrite. Je vous demande d'avoir l'indulgence de ne pas m'appliquer le paragraphe 6 de l'article 54 de notre règlement ! (*Sourires.*)

M. le président. Je ne vois rien ! (*Sourires.*)

M. Vincent Ansquer. Mercl, monsieur le président.

Des hommes politiques, des commentateurs, des économistes affirment que l'équilibre budgétaire est un mythe. Nous pensons qu'il n'en est rien. C'est une ligne de conduite que le Gouvernement a décidé de suivre depuis plus de dix années. Il s'agit d'une volonté politique qui s'exerce à l'égard des partenaires sociaux et des partenaires internationaux de l'Etat.

Notre pays lutte contre l'inflation à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est ce dernier aspect que je voudrais évoquer, c'est-à-dire les positions du Gouvernement à l'égard de l'environnement international.

L'histoire du système monétaire international depuis vingt ans révèle un processus inexorable de délabrement qui nous a conduits à la crise et à l'impasse actuelles.

En 1944, pourtant, tous les participants de la conférence de Bretton Woods espéraient qu'un ordre monétaire nouveau allait s'instaurer, sous la double obédience du *Gold exchange standard* et du Fonds monétaire international.

N'était-il pas logique, au moment où la guerre se terminait et alors que l'Europe était entièrement ruinée, de prévoir que l'or et le dollar seraient les fondements et les éléments régulateurs d'un système d'échanges internationaux dominé par la puissance économique américaine ?

En fait, on aurait dû sans doute mieux se souvenir de la fameuse loi de Gresham qui veut qu'en matière de circulation monétaire la mauvaise monnaie chasse toujours la bonne. Le dollar a chassé l'or comme étalon monétaire international et cette substitution est devenue d'autant plus insupportable que la reconstruction de l'Europe et l'essor du Japon marquaient les premières limites de l'hégémonie américaine.

Certains esprits lucides commencèrent alors à sonner l'alarme. En 1961, le professeur Rueff publia dans *Le Monde* trois articles retentissants pour souligner les graves dangers qu'entraînait le déficit permanent de la balance des paiements américaine. Cependant, l'opinion mondiale ne fut vraiment saisie du problème que lorsque le général de Gaulle le posa avec éclat lors de sa conférence de presse du 4 février 1965.

Il est bon de revenir sur les points développés alors par le Président de la République car ils n'ont rien perdu de leur actualité.

Le général de Gaulle soulignait que le maintien du *Gold exchange standard*, en consacrant le rôle de monnaie de réserve du dollar, permettait aux Etats-Unis de s'endetter gratuitement à l'étranger. Ce mécanisme avait pour conséquence d'inciter les dirigeants américains à pratiquer une politique de facilité puisqu'ils avaient l'assurance que les pays étrangers ne demanderaient pas le remboursement de leurs créances.

Enfin, l'accroissement de la circulation monétaire favorisait les exportations de capitaux américains en rendant moins intéressants les placements intérieurs. Les Etats-Unis achetaient donc de plus en plus d'entreprises étrangères, procédant ainsi à une certaine politique d'expropriation.

Le général de Gaulle concluait en demandant qu'un accord international fût conclu pour restaurer l'étalon-or comme seule réserve internationale et pour épargner ainsi au monde la « secousse universelle » que provoquerait une crise survenant dans ce domaine.

Ces déclarations furent accueillies avec beaucoup de scepticisme dans les milieux gouvernementaux américains. Ne disait-on pas à l'époque, dans ces milieux, que la résorption du déficit des Etats-Unis était l'affaire de quelques mois, un an au maximum ? Et un éminent universitaire français ne s'étonna-t-il pas que le Président de la République ait pu évoquer les risques d'une inflation généralisée alors que les Etats-Unis bénéficiaient depuis des années d'une stabilité complète des prix ?

Les événements ont malheureusement démenti ces appréciations optimistes. Le déficit de la balance des paiements américaine n'a fait que s'aggraver au fil des années et persiste encore sept ans après ; l'inflation a commencé, à partir de 1965 précisément, à exercer ses ravages sur l'économie américaine.

Ces phénomènes ont démontré aux esprits les plus incrédules qu'une crise de première grandeur se préparait. L'Europe a été submergée par une vague sans précédent d'eurodollars, cette monnaie venue d'Amérique et devenue apatride, qui circule de place financière en place financière, à la recherche d'un profit maximal et immédiat, tandis que les Etats-Unis obtenaient la création d'une monnaie internationale nouvelle, les droits de tirage spéciaux, distribués par le Fonds monétaire international. L'objet des droits de tirage spéciaux était d'accroître le volume des liquidités internationales afin de remédier à une pénurie dénoncée par un certain nombre d'experts. On sait ce qu'il en a été. La pénurie s'est révélée être en fait un trop-plein ; les droits de tirage spéciaux ont surtout servi à aider les Etats-Unis à combler une partie de leur déficit permanent et grandissant.

Des troubles se sont succédé dans divers pays européens — la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne — troubles sanctionnés par des dévaluations ou des réévaluations. Chaque fois

un certain nombre de prophètes ont annoncé solennellement que la crise en question était la dernière, que tous les problèmes étaient réglés. Chaque fois les prévisions des experts français ont reçu confirmation : il a été prouvé que, sans une réorganisation fondamentale du système monétaire international, il était impossible de mettre un frein durable aux mouvements chaotiques des euromonnaies et d'arrêter une inflation qui a envahi les pays les plus stables, y compris l'Allemagne.

La dévaluation du dollar d'août 1971, nouvelle étape dans le processus de dégradation, n'a pas apporté de solution définitive à un malaise très profond. Certes, elle signifiait un constat d'échec pour les Etats-Unis qui avaient longtemps nié toute réalité à la crise. Néanmoins, les réunions internationales se sont succédé depuis un an sans qu'un accord se dessine entre les Européens, qui éprouvent bien du mal à coordonner leurs politique, et les Américains, dont le laxisme monétaire n'admet guère de limites.

Où en est-on aujourd'hui ? Peut-être est-il bon, pour se fixer les idées, de citer quelques chiffres.

Entre décembre 1970 et décembre 1971, l'ensemble des réserves détenues par les autorités monétaires dans le monde est passé de 92 à 129 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100.

Comment se ventilent ces réserves ? Elles ne comprennent pas moins de 77 milliards de dollars et 6,3 milliards de droits de tirage spéciaux, contre 39 milliards d'or.

Par ailleurs, la balance des paiements américaine continue d'être déficitaire pour un montant important, mais qu'il est impossible de déterminer tant les données dont on dispose sont obscures et contradictoires.

Ainsi, toutes les conditions ont été réunies pour qu'on assiste à la désagrégation du système monétaire international : pléthore de liquidités avec ses inéluctables conséquences inflationnistes, élimination progressive de l'or comme monnaie de réserve au profit du dollar, développement des droits de tirages spéciaux qui, s'ils sont rattachés à l'or, n'en constituent pas moins, dans les circonstances actuelles, un palliatif peu satisfaisant, ou tout au moins temporaire et partiel.

Certes, la réunion de l'Assemblée du Fonds monétaire international, qui s'est tenue à Washington en septembre dernier, a montré que des négociations sérieuses pouvaient enfin s'amorcer. Les Etats-Unis semblent avoir accepté le principe selon lequel leur monnaie devrait être soumise aux mêmes règles que les autres, ce qui implique un régime symétrique d'interventions en devises à la charge de chacune des banques centrales. Il s'agit là d'une innovation importante et qui rejoint certaines des observations que formulait depuis longtemps le gouvernement français. N'était-il pas choquant, en effet, que toutes les banques centrales soutiennent la parité de leur monnaie par rapport au dollar, ce qui avait pour résultat paradoxal d'obliger toutes les banques, à l'exception de la Réserve fédérale américaine, à soutenir la devise américaine ?

Beaucoup cependant reste à faire et trois points fondamentaux demeurent en suspens.

D'abord, aucun accord n'a encore été conclu sur la nature du futur étalon monétaire international. Si l'on exclut que cette monnaie de référence soit le dollar, le choix se trouve donc limité entre un étalon d'or, s'inspirant dans une large mesure des droits de tirage spéciaux, et l'or.

La création d'une nouvelle monnaie internationale présente bien des inconvénients et soulèvera de nombreuses oppositions, notamment si cette monnaie est européenne. Il faudrait, en effet, déterminer comment celle-ci sera évaluée et quelle autorité sera chargée d'en assurer l'émission.

Il est évident que, dans ce domaine, les risques d'arbitraire sont grands. On imagine aisément les pressions qu'exerceraient les plus grandes puissances afin que l'émission de cette monnaie soit conforme à leurs besoins et non pas aux règles de l'équilibre international. Que ces pressions l'emportent un tant soit peu et on débouche sur une création excessive de liquidités et, par conséquent, sur l'inflation généralisée qu'on essaie précisément aujourd'hui d'éviter. L'exemple des droits de tirages spéciaux est instructif sur ce point.

Au surplus, la monnaie de référence, pour être vraiment universelle, devrait être acceptée par tous les pays de l'Est. Peut-être arrivera-t-on un jour à les faire entrer dans la communauté monétaire mondiale, mais ce n'est pas encore le cas. L'Union soviétique ne fait pas partie du fonds monétaire international, même si la Pologne et la Roumanie souhaitent y entrer. Or, sans l'accord de l'U. R. S. S., peut-on mettre en place un système qui soit durable ?

Il reste l'or, bien entendu. Le général de Gaulle avait souligné en son temps les mérites du métal jaune, unité de réserve incontestable et, à vrai dire, peu contestée. Vous-même, monsieur le ministre, vous avez marqué votre préférence, quoique de manière discrète, et nous en devinons les motifs.

On ne peut pas reconstruire le système monétaire international sans lui donner une base solide. L'or a le mérite de présenter les garanties nécessaires pour tous. Sans doute, un retour immédiat à l'étalon-or paraît difficilement concevable. Des solutions de compromis peuvent être recherchées afin de décrocher progressivement l'organisation actuelle du dollar et de dégelier le marché de l'or qui reste artificiellement bloqué. L'objectif final ne doit cependant pas être perdu de vue, car il est le seul qui permette de mettre fin à l'hégémonie du dollar et à l'arbitraire qui en résulte. La première étape devrait sans doute consister dans le retour à la convertibilité du dollar.

Le deuxième point est celui des balances dollars. Ces dettes que les Etats-Unis ont accumulées au fil des années, grâce au statut de monnaie de réserve du dollar, atteignent un montant énorme : plus de 50 milliards de dollars. Peut-on les laisser en l'état ? Par quels moyens est-il possible de les résorber ?

Le professeur Rueff avait proposé, il y a déjà un certain temps, de lier la revalorisation du prix de l'or à la liquidation des balances dollars. Le remède serait aujourd'hui inopérant du fait du gonflement de ces balances. Il faut donc chercher d'autres solutions et, sans doute, une consolidation dont les modalités restent à définir.

Le troisième point, qui est étroitement lié au deuxième — mais tout ne se tient-il pas dans cet ensemble gigantesque ? — est la lutte contre les mouvements erratiques des capitaux flottants.

La France sait, pour en avoir subi les effets dans le passé, combien ces mouvements sont dangereux. Il faut bien constater que leur persistance rendrait illusoire toute stabilisation des taux de change.

Deux problèmes restent à résoudre : d'une part, comment tarir leur source, c'est-à-dire, en fait, empêcher que le déficit de la balance des paiements américaine et les opérations des financiers européens n'entraînent une multiplication artificielle de ces liquidités, et, d'autre part, comment contrôler les euromonnaies et canaliser leurs flux.

Après ce panorama, peut-être un peu pessimiste, d'une situation extrêmement complexe, je me permets d'insister, monsieur le ministre, pour que la France continue à défendre devant les instances internationales une ligne de conduite dont le temps a révélé toute la justesse.

La crise, dénoncée par nous mais niée par les autres grandes puissances, a fini par s'imposer comme une réalité.

Je pense que la permanence des positions françaises a permis de sauver l'essentiel dans le passé et constitue un sérieux espoir de redressement pour l'avenir.

Pour le passé, il est clair que notre attitude ferme, reposant sur quelques principes simples et de bon sens, a empêché les autres pays de la Communauté européenne de s'engager trop hâtivement dans des voies qui ne mènent nulle part.

Notre critique de l'hégémonie du dollar, qui était fondée non pas sur une hostilité systématique à l'encontre des Etats-Unis, mais sur le désir de restaurer l'équilibre monétaire international, a fini par retenir l'attention de tous. Les Etats-Unis eux-mêmes ont fini par prendre conscience de leurs erreurs, et cela en partie grâce à nos avertissements, aux vôtres, monsieur le ministre. Si, aujourd'hui, une volonté de réforme du système monétaire se manifeste dans tous les pays, c'est bien, pour une bonne part, parce que la France a, depuis sept ans, donné l'alarme et formulé un diagnostic que les événements ont largement confirmé.

Pour l'avenir, avec une stratégie adaptée aux circonstances nouvelles, la position française donne à l'Europe la chance de jouer son rôle, c'est-à-dire un rôle capital, face aux autres grandes puissances industrielles du monde moderne, les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Japon. A ce titre, la conférence européenne qui vient de se tenir à Paris, à l'initiative du Président de la République, montre que des changements profonds et bénéfiques s'annoncent sur notre continent. La nécessité d'une union monétaire européenne est reconnue ; un fonds européen de coopération monétaire va être constitué afin d'assurer la bonne marche des règlements entre banques centrales. On assiste ainsi à la naissance et au développement d'un ensemble vaste et cohérent qui pourra négocier d'égal à égal avec ses puissants partenaires.

Mais il n'y a pas de grandes puissances. La France n'oublie pas les pays en voie de développement, qui subissent les aléas des dérèglements monétaires. Les positions françaises doivent mettre ces pays à l'abri de difficultés auxquelles ils sont complètement étrangers.

Le retour à l'ordre monétaire international, préconisé par la France, réclamé demain par la nouvelle union européenne, n'est-il pas, d'ailleurs, la meilleure sauvegarde de nos sociétés libérales ?

Il est trop facile de comparer nos désordres monétaires au calme, plus factice que réel, dont semble bénéficier le monde socialiste. Bientôt, si nous le voulons, ces comparaisons n'auront plus de sens. On se rendra compte que, dans le monde occidental, la liberté et la coopération multinationale peuvent faire bon ménage et apporter la stabilité et la prospérité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie modernes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Mesdames, messieurs, les observations que je me propose de présenter auront un caractère très général et un peu technique dont je vous prie de m'excuser, mais le sujet à traiter me l'impose.

La loi de finances pour 1973 est bâtie sur un certain nombre d'hypothèses que je rappellerai brièvement :

Alors qu'en 1971, l'environnement international restait obscur, on peut dire qu'à la fin de 1972, il s'est un peu éclairci. Il n'y a pas eu, comme on pouvait le redouter, de crise importante ; tout au contraire, la reprise des économies occidentales est générale. Il en résulte une reprise certaine du commerce international.

Les facteurs internes de croissance qui existaient à la fin de 1971 n'ont pas disparu à la fin de 1972 ; au contraire, en 1972, sur l'ensemble de l'année, la demande des ménages s'est maintenue et elle doit rester à un niveau élevé en 1973.

L'investissement de l'industrie s'est ralenti — après une augmentation exceptionnelle en 1970, 1971 et 1972 — mais, de manière toute relative car les investissements commerciaux sont restés importants. Dans l'ensemble, l'investissement prévu en 1973 est comparable à celui de 1971 et reste convenable par rapport à celui de 1972. Ce ralentissement de l'investissement dans l'industrie pourrait, en revanche, devenir préoccupant s'il se prolongeait.

Quel est donc le seul point vraiment inquiétant pour 1973 ? Comme au cours des années précédentes — 1970, 1971 et 1972 — c'est le gonflement des prix, qui atteint 6 p. 100 cette année et qui pourrait être ramené à 5,3 p. 100, nous dit-on, en 1973. Les hausses de salaires — 10,7 p. 100 en 1970 et en 1971 et 11 p. 100 en 1972 — resteraient, elles, aussi élevées en 1973.

Il faut donc insister très particulièrement sur le problème essentiel de l'inflation. Non pas, certes, par une déclamation morose qui ne serait pas de saison et qui, de plus, ne serait pas justifiée. Il est évident que si la conjoncture générale est améliorée, la conjoncture française reste, dans l'ensemble, excellente. Je tiens, à ce propos, à rendre un juste hommage au Gouvernement qui a pris les mesures nécessaires pour que l'économie française reste très vivace et très compétitive.

Mon propos n'est donc pas de présenter des observations injustifiées, mais d'essayer de chercher une voie qui conduirait à une accalmie dans les tensions inflationnistes, seul point noir, je le répète, dans une situation générale excellente.

J'examinerai donc successivement les conditions internationales, puis les conditions nationales, des tensions inflationnistes, sans me dissimuler d'ailleurs que cette distinction n'a qu'une valeur méthodologique.

En ce qui concerne les premières, je ne traiterai pas, autrement que pour la mentionner, de l'inflation par les échanges commerciaux. Disons qu'un tel phénomène est tout à fait évident : aux Etats-Unis, par exemple, entre 1966 et 1968, la demande excédentaire a largement débordé sur le Canada. Par exemple encore, l'essor allemand en 1964-1965, puis en 1969-1970, a vu cet effet fortement inflationniste répercuté sur les pays voisins.

Mais on a peut-être tendance à surévaluer l'importance de cette inflation « importée » car, dans la réalité, la stabilité au moins relative des prix s'étend elle aussi, puisque les voisins des marchés importants ne peuvent y pénétrer qu'en s'assurant une stabilité aussi grande que possible de leur prix d'exportation. De même, l'effet de la poussée des coûts, celui des migrations de main-d'œuvre, les effets d'imitation, si leur existence n'est pas contestable, ne sont pas marginaux et s'étendent de proche en proche.

Il s'agira donc, dans mon propos, des incidences des mouvements de capitaux, qu'ils aient ou non pour but l'investissement direct.

A cet égard, la France, au cours de la récente session du Fonds monétaire international, M. Ansquer l'a rappelé, a modifié de manière substantielle sa position en ce qui concerne le rôle de l'or et les parités fixes. Je tiens à dire que je suis d'accord et que je m'en réjouis. Si j'estime tout à fait excessive et erronée la thèse selon laquelle l'or n'a plus et ne doit plus avoir aucun rôle monétaire, je ne saurais non plus approuver la thèse selon laquelle l'or seul doit être la base du système monétaire international. Car, dans la réalité, une telle affirmation n'a de sens que dans la mesure où elle sous-entend que le système monétaire international est régi par des automatismes strictes. Qui pourra admettre aujourd'hui une telle automaticité ? En passant d'une expansion de 2 à 2,57 p. 100 par an avant 1914, à une expansion moderne de l'ordre de 5 p. 100 au minimum, on fait nécessairement craquer les automatismes du système-or antérieur à 1914.

Dès lors, on admet implicitement — et pourquoi ne pas le faire explicitement ? — que l'on doit passer d'un système automatique à un système volontariste où la part des automatismes ne peut être seule, et se trouve réduite par la force même des choses.

Dans cette optique, comment ne pas approuver la déclaration de la France au Fonds monétaire international : assouplissement des parités fixes par un élargissement permanent des marges de fluctuation entre le dollar et les monnaies européennes, et par des changements de parité plus fréquents ; convertibilité du dollar, en or ou en droits de tirages spéciaux ; numéraire en droits de tirages spéciaux et approvisionnement du système en liquidités.

Une telle position, qui paraît justifiée sur le plan de la théorie comme sur celui du pragmatisme, doit, à l'évidence, être complétée, sur le plan européen, par la création aussi rapide que possible d'un ajustement global des politiques économiques et monétaires des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Le Gouvernement a admis la logique du raisonnement : telle a bien été la signification de ses récentes dispositions dans ce domaine. Il est, en effet, évident qu'aucun progrès équilibré et durable ne pourra être accompli dans le domaine des liquidités internationales tant que, en face du dollar, se présenteront les monnaies européennes en ordre dispersé. Mais les monnaies n'étant très largement que le résultat des politiques économiques, c'est d'abord celles-ci qui doivent être mises en parallèle avant que se constitue une monnaie européenne ou, tout au moins, un bloc des monnaies européennes.

Je ne me dissimule nullement les difficultés de tous ordres qui s'opposent à l'union économique et monétaire, même si celle-ci se limite à une mise en parallèle, seule méthode concevable dans la pratique, à mes yeux du moins. Mais je pense qu'il serait impossible d'aboutir à une refonte durable du système monétaire international si le dollar ne trouvait en face de lui qu'une poussière de monnaies nationales. Les causes du déséquilibre qui ont amené la ruine du *Gold exchange standard* persisteraient si l'Europe ne se montrait pas capable de proposer un pôle monétaire capable, non de combattre le dollar, là n'est pas du tout la question, mais de l'équilibrer.

Les chefs de gouvernement l'ont compris, je me réjouis de le dire, mais il faut faire vite.

J'en viens aux conditions nationales de l'inflation.

Je voudrais tout d'abord indiquer que les explications des spécialistes, fort divergentes les unes des autres, voire contradictoires, me paraissent indiquer que l'effort de la théorie n'a pas été suffisant. Il paraît incontestable que les oppositions actuellement existantes entre keynésistes et néoclassiques proviennent d'une insuffisance de la théorie économique. Deux problèmes se posent à cet égard :

D'une part, il s'agit de savoir comment le budget de l'Etat et l'offre de monnaie sont liés aux niveaux globaux de l'emploi et des prix :

D'autre part, une fois établi ce processus de liaison entre budget et offre de monnaie, il s'agit de savoir quelle sera la vitesse de réaction de l'économie aux incitations que l'on déclencherait, conformément aux enseignements de la théorie. Jusqu'à présent, à ma connaissance du moins, la théorie moderne n'a pas été définitivement élaborée. J'indique cependant que des chercheurs français ont préparé l'étude de cette théorie, et que sa mise au point paraît prochaine. Je souhaite, je tiens à le dire en passant, mais non sans insistance, que le Gouvernement n'ignore pas ces efforts, et même qu'il les encourage et les aide.

Le problème ne concerne pas les économies où existe un taux de chômage élevé, c'est-à-dire supérieur à 10 p. 100. Dans ce cas, la théorie keynésienne et le bon sens nous montrent quelles sont les mesures de relance indispensables.

Le véritable problème moderne concerne les économies où le taux de chômage est faible ou nul et où le taux d'inflation est relativement élevé, disons en tout cas supérieur à 3 p. 100. En France, à l'heure actuelle, le chômage réel est très faible, celui qui existe est largement fonctionnel. En revanche, l'inflation devient préoccupante. La théorie économique moderne montre que, dans ce cas, c'est une certaine dose de freinage monétaire qui est correcte, et non la restriction budgétaire.

Le budget que présente le Gouvernement n'est pas un budget de restriction, je me hâte de le dire. Il est globalement équilibré, mais sans plus.

En revanche, les taux de croissance de la monnaie et de crédit ont été, ces années dernières, extrêmement élevés, en tout cas d'un ordre beaucoup plus élevé que celui de la croissance économique. Ce faisant, je l'avais indiqué l'an dernier à pareille époque mais le ministre de l'économie et des finances n'avait pas répondu à ma suggestion, le Gouvernement acceptait un laxisme monétaire excessif, et donnait ainsi à l'inflation un champ que l'on ne pouvait imputer à la seule « inflation par la demande », ou à la seule « inflation par les coûts », notions du reste à la fois assez nébuleuses et peu conformes à la théorie.

Je souhaite donc, pour ma part, que la croissance de la monnaie et du crédit soit ralentie en 1973. Je ne me flatte pas de déterminer ce taux de croissance et la seule chose que l'on peut dire ici, c'est que ce taux ne peut être purement et simplement ramené au taux de croissance de l'économie. Il peut et doit lui être supérieur, mais certainement pas rester aux niveaux actuels.

Je tiens cependant à ajouter que la durée de la réponse à une incitation négative comme celle d'un certain freinage monétaire n'est certainement pas un but en soi.

Je ne me flatte pas, là non plus, de pouvoir être très précis, mais j'estime, avec la théorie économique moderne, que ce délai dépasse certainement dix-huit mois. C'est dire qu'un freinage sérieux à l'inflation par la restriction monétaire au moins relative ne saurait être jugé dans le cadre d'un budget annuel. C'est dire aussi que la persévérance dans ce mode d'action exige un courage dont je suis certain que le Gouvernement fera la preuve.

Il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel des choses, un excès de liquidités persiste qui pèse inévitablement sur les prix. Je continue, cette année, à reprendre la suggestion que j'avais présentée l'an passé : en technique, il est indispensable d'en éponger une part aussi importante que possible. J'avais proposé un grand emprunt dont les avantages techniques et psychologiques me paraissent toujours aussi certains. Mais il est clair que le ministre de l'économie et des finances n'en est pas partisan, pour le motif principal qu'un tel emprunt générerait beaucoup les emprunts indispensables émis notamment pour les entreprises nationales.

J'abandonne donc cette idée — avec regret — mais je propose alors un ou plusieurs emprunts spécialisés. Il me paraît inconcevable que vous y manifestiez une hostilité de principe, puisque le Gouvernement a très heureusement, et je l'en félicite, autorisé l'émission d'emprunts importants pour des sociétés privées d'auto-roules et de télécommunications.

Ce sont là des mesures excellentes en elles-mêmes, et dont le succès a été incontestable. Je suggérerai donc, en particulier, un important emprunt d'équipement hospitalier et d'animation culturelle dont la nécessité se fait doublement sentir :

D'une part, cet emprunt permettrait de donner davantage de crédits de fonctionnement au ministère de la santé publique et au ministère des affaires culturelles, qui se trouvent à cet égard

dans un état de pénurie navrant car plus leurs tâches s'accroissent — et elles ne peuvent pas ne pas s'accroître — moins ils ont de gestionnaires.

D'autre part, il convient, en matière d'équipements hospitaliers et d'équipements culturels, de faire un effort particulier, qui répond d'ailleurs aux sentiments des Français en même temps qu'à leurs besoins. Je suis certain qu'un tel emprunt serait largement couvert, et que l'emploi des fonds recueillis pourrait aboutir, non à la création d'hôpitaux énormes, inhumains et difficilement gérables, mais à celle d'hôpitaux de dimensions humaines, où l'application de la remarquable réforme hospitalière que nous avons votée pourrait se faire dans les meilleures conditions avec l'utilisation, dans le cadre régional, des fonds recueillis. De même pour la sauvegarde de nos monuments et la création de nouveaux équipements culturels, indispensables à une civilisation comme la nôtre ; on trouverait là des éléments qui leur sont nécessaires.

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment à cet égard, car je n'ai pas entendu, dans le discours remarquable que vous avez prononcé, une réponse à ce que disait d'ailleurs, de son côté, M. le rapporteur général du budget, et sur quoi je tiens à insister encore une fois, et sous l'angle pratique et sous l'angle psychologique. Vous avez certes augmenté des dotations budgétaires, mais elles demeurent largement insuffisantes. De plus, il est indispensable, pour juguler l'inflation, d'éponger un excès persistant de liquidités.

A une époque où il convient de donner à nos concitoyens la certitude d'un emploi rationnel des fonds gérés par l'Etat, le souci de donner à l'équipement hospitalier comme à l'équipement culturel, avec les sommes recueillies, tout le développement imposé par le développement de notre civilisation me paraît indispensable.

Vous ralentirez l'inflation, je l'ai dit, et vous complétez un équipement collectif qui demeure déficient en dépit de vos efforts budgétaires.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques observations que je voulais présenter à propos de ce projet de loi de finances. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

Avant de lever la séance, je tiens à rappeler les conditions de déroulement du débat.

Ce soir, l'Assemblée continuera l'audition des députés inscrits dans la discussion générale, de telle sorte que seuls resteront à entendre, demain après-midi, les quatre orateurs intervenant encore au nom des groupes.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582). (Rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.